



FR

**CETTE ACTION EST FINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE**

**ANNEXE 2**

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République du Tchad pour l'année 2023

**Document d'action « NaturA-Tchad-2 »**

**PLAN ANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi qu'au sens de l'article 23 du règlement IVCDCI – Europe dans le monde.

## 1 SYNTHÈSE

### 1.1 Tableau récapitulatif de l'action

|   |  |
|---|--|
| <b>1. Titre<br/>CRIS/OPSYS<br/>Acte de base</b>                             | NaturA-Tchad-2<br>OPSYS/ACT-61757<br><br>Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI – Europe dans le monde)/de la décision d'association outre-mer/du règlement instituant un instrument européen relatif à la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire  |
| <b>2. Initiative «Équipe Europe»</b>  | Non  |
| <b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>                                     | L'action sera menée à l'endroit suivant : Tchad, dans les provinces du Salamat, Guera, Moyen-Chari, Mandoul, Wadi Fira, Batha, Ennedi Ouest, Ennedi Est, Borkou et Barh-el-Gazel.  |
| <b>4. Document de programmation</b>   | Programme indicatif pluriannuel (PIP) 2021-2027, Tchad   |
| <b>5. Lien avec les objectifs/résultats attendus du (des) PIP concernés</b> | <b>OS 3.1 : Appuyer la protection de la biodiversité et des écosystèmes, y compris le développement territorial en périphérie des aires protégées</b><br><br>R3.1a) Gestion locale intégrée et inclusive des aires protégées et de leurs périphéries, ainsi que des ressources naturelles y associées, génératrice de revenus et de services durables.<br><br>R3.1b) Lutte coordonnée contre l'exploitation et le trafic illicite des ressources naturelles et de la biodiversité, et monitoring écologique.<br><br>R3.1c) Création d'une structure dédiée à la protection des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi qu'à la planification du développement territorial de certains espaces (aires protégées, périphéries, couloirs biologiques). |
| <b>DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES</b>                   |  |
| <b>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>                               | Domaine prioritaire 3 : Pacte vert   |

|   |   |                                     |                                     |                                     |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b>          | <p>- ODD principal : ODD 15 (vie terrestre)</p> <p>- Autres ODD importants et, le cas échéant, cibles : ODD 1 (pauvreté), ODD 2 (faim zéro) ODD 5 (égalité de genre et autonomisation des filles et des femmes), ODD 8 (économie inclusive et durable, emploi productif décent), ODD 10 (Inégalités réduites), ODD 11 (villes et communautés durables), ODD 12 (consommation et production responsables), ODD 13 (changement climatique), ODD 16 (justice et paix):</p> |                                     |                                     |                                     |
| <b>8. a) Code(s) CAD</b>                                    | <p>Code CAD : 410 (Protection de l'environnement) : 50 %</p> <p>Code CAD : 311 (Agriculture) : 25 %</p> <p>Code CAD : 151 (Gouvernement et société civile) : 25 %</p>   |                                     |                                     |                                     |
| <b>8. b) Principal canal d'acheminement</b>                 | <p>20000 - Organisations non gouvernementales et société civile</p> <p>30000 - Partenariats et réseaux public-privé</p> <p>60000 - Institution du secteur privé</p>   |                                     |                                     |                                     |
| <b>9. Objectifs de dépenses</b>                             | <p><input type="checkbox"/> Migration</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Climat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/> Éducation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance</p>                                  |                                     |                                     |                                     |
| <b>10. Marqueurs</b><br><b>(À partir du formulaire CAD)</b> | <b>Objectif général @</b>   | <b>Non ciblé</b>                    | <b>Objectif significatif</b>        | <b>Objectif principal</b>           |
|   | Développement de la participation/bonne gouvernance   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
|   | Aide à l'environnement @  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
|   | Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
|   | Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
|   | Réduction des risques de catastrophe @  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
|   | Inclusion des personnes handicapées @   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
|   | Nutrition @   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
|   | <b>Marqueurs de la convention de Rio</b>  | <b>Non ciblé</b>                    | <b>Objectif important</b>           | <b>Objectif principal</b>           |
|   | Diversité biologique @  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
|   | Lutte contre la désertification @   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
|   | Atténuation du changement climatique @  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
|   | Adaptation au changement climatique @   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| <b>11. Marqueurs internes et balises</b>                    | <b>Objectifs stratégiques</b>   | <b>Non ciblé</b>                    | <b>Objectif important</b>           | <b>Objectif principal</b>           |
|   | Transformation numérique @  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |

|   |   |                                     |                                     |                          |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
|   |   | OUI<br><input type="checkbox"/>     | NON<br><input type="checkbox"/>     | /                        |
|   | connectivité numérique  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |                          |
|   | gouvernance numérique   | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |                          |
|   | entrepreneuriat numérique   | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |                          |
|   | compétences numériques  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |                          |
|   | services numériques   | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |                          |
|   | Connectivité @  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> |
|   |   | OUI<br><input type="checkbox"/>     | NON<br><input type="checkbox"/>     | /                        |
|   | connectivité numérique  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |                          |
|   | énergie   | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |                          |
|   | transports  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |                          |
|   | santé   | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |                          |
|   | éducation et recherche  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |                          |
|   | Migration @   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> |
|   | Réduction des inégalités @  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|   | COVID-19  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> |
| <b>INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET</b> |   |                                     |                                     |                          |
| <b>12. Montants concernés</b>           | Ligne budgétaire : 14.020120<br>Coût total estimé : 32 000 000 EUR.<br>Montant total de la contribution du budget de l'UE : 32 000 000 EUR. |                                     |                                     |                          |
| <b>GESTION ET EXÉCUTION</b>             |   |                                     |                                     |                          |
| <b>13. Type de financement</b>          | Modalité du projet<br><b>Gestion directe</b> par :<br>- Subventions   |                                     |                                     |                          |

## 1.2 Résumé de l'action

Le Tchad était en 2022 le deuxième pays le moins avancé en termes d'indice de développement humain. Le pays est fortement fragilisé par une économie peu diversifiée et fortement dépendante des cours internationaux du pétrole, par une croissance démographique peu maîtrisée, par la présence de tensions politiques entre le pouvoir central et les provinces, par la persistance de conflits internes y compris au niveau des communautés rurales, etc. La population du Tchad, notamment rurale, et plus encore les femmes, reste en situation de grande vulnérabilité, tant du point de vue des services sociaux de base (santé, éducation...) que de la sécurité de base (sécurité alimentaire, sécurité des personnes et des biens, respect des droits humains, protection contre les violences armées, risque de déplacement forcé à cause des effets du changement climatique...). De plus, le Tchad est classé comme très vulnérable aux effets du changement climatique mondial avec des impacts négatifs sur les systèmes socioéconomiques et naturels. Le pays peine à mettre en œuvre des mesures efficaces d'adaptation.

Par ailleurs, malgré le fait que le pays dispose de ressources naturelles, dont le pétrole qui est exploité depuis une vingtaine d'années, la condition de vie de la population s'est fortement fragilisée, notamment après la crise pétrolière de 2014 : l'écart entre le 40% de plus pauvres et les élites a augmenté. Le pays a vu son cheptel de bétail et ses surfaces cultivées fortement augmenter durant la même période, de même que sa démographie.

Il y a donc au Tchad, un découplage significatif entre les activités économiques et le développement humain, qui

se vérifie dans un contexte d'instabilité nationale (transition depuis avril 2021) et régionale (extrémisme, rebellions, difficultés structurelles des états). Ce découplage est souvent rapproché, plus particulièrement, des difficultés de gouvernance aussi bien centrale que locale.

Il y a néanmoins un secteur dans lequel le Tchad a connu au cours des vingt dernières années un succès désormais reconnu au niveau international : celui de la **restauration de la biodiversité au niveau des parcs et des réserves prioritaires**, à commencer par le parc national de Zakouma. Ce succès a grandement reposé sur la coopération du Tchad avec l'Union européenne, qui a inspiré et financé les premières délégations de gestion de ces aires protégées, lesquelles ont permis leur réhabilitation. C'est aussi l'UE qui a ensuite inspiré et financé l'extension de ce modèle de gouvernance et de gestion des ressources naturelles à l'échelle de vastes territoires ruraux multi-usages, avec une approche intersectorielle faisant converger les acteurs de la conservation avec ceux des autres secteurs basés sur les ressources naturelles comme le pastoralisme, l'agroforesterie, la pêche ou le tourisme<sup>1</sup>. Cette articulation entre enjeux de conservation, d'économie verte et de gouvernance à l'échelle de « paysages prioritaires » (aires protégées stratégiques et leurs territoires riverains) est au cœur de l'initiative NaturAfrica, appuyée dans le contexte Tchadien par des programmes régionaux ainsi que par le programme NaturA-Tchad à l'échelle du pays, dont la présente action constitue la Phase-2 – la phase-1 ayant été validée dans le cadre de l'AAP-22.

**L'objectif général** de cette action est de consolider et transposer les avancées en termes de conservation de la nature et de qualité de vie des populations rurales vulnérables, obtenus dans les « paysages clés de conservation » historiquement soutenus par l'Union européenne au Tchad. Les **objectifs spécifiques** de cette Phase-2 sont alignés avec les 3 axes de la Phase-1 qui sont également ceux de NaturAfrica, à savoir :

- (Conservation) Amplifier la restauration de la diversité biologique et des biens et services écosystémiques dans des paysages clés ;
- (Valorisation) Augmenter les bénéfices équitables (avec une attention particulière attribuée à l'autonomisation des femmes) et durables tirés des systèmes de production et chaînes de valeurs basées sur les biens et services écosystémiques dans les collectivités et territoires des paysages clés ;
- (Gouvernance) Améliorer la gouvernance centrale et décentralisée de la conservation et de la valorisation de la diversité biologique, des biens et services écosystémiques.

L'action est complémentaire de la Phase 1 de NaturA Tchad et, tout comme celle-ci, vise **transversalement** à :

- Augmenter l'accès égal des personnes vulnérables et plus particulièrement des femmes, aux activités de conservation, de valorisation et de gouvernance des ressources naturelles, contribuer ainsi au GAP III/CLIP ;
- Accélérer la prise en compte des stratégies d'atténuation et des nécessaires adaptations au changement climatique dans la conservation, les filières productives et la gouvernance territoriale ;
- Au niveau stratégique, mettre en œuvre le « Pacte Vert », domaine prioritaire du Programme indicatif pluriannuel (PIP) pour la coopération avec le Tchad de 2021 à 2027. L'action contribuera au volet extérieur de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité pour 2030<sup>2</sup> à travers, entre autres, son impact positif sur les écosystèmes et sur les espèces sauvages, et la lutte contre le commerce illégal de ces espèces. L'action contribuera également à la mise en œuvre au Tchad de l'initiative de la Grande muraille verte (GMV), au niveau des cinq piliers de son accélérateur ; de ce fait, l'action fait partie du paquet d'investissements Global Gateway (portail mondial) Afrique-Europe en faveur du Tchad, qui pour la Grande muraille verte couvre les secteurs de la protection de la biodiversité et des écosystèmes, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, du changement climatique et de l'énergie. En outre, l'action

<sup>1</sup> Cette extension est illustrée par l'institutionnalisation du Grand écosystème fonctionnel de Zakouma (GEFZ, 25 000 km<sup>2</sup>) au Sud-est du pays, ou de la Réserve naturelle et culturelle de l'Ennedi (RNCE, 30 500 km<sup>2</sup>) au Nord-est.

<sup>2</sup> [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0277\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0277_FR.html)

appuiera dans la mesure du possible, le renforcement du secteur privé dans ces secteurs.

La Phase-2 de NaturA-Tchad fera l'objet d'un dialogue spécifique de l'UE, les États membres et les institutions financières européennes suivant une approche Équipe Europe au Tchad avec le gouvernement sur les politiques sectorielles.

Enfin, à travers la promotion des systèmes d'exploitation locaux et les chaînes de valeur basées sur les ressources naturelles, l'action contribue à la réponse de l'UE à la crise alimentaire exacerbée par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine.

L'action a été conçue sur la base des résultats du MFF 2014-2020: 1) *Programme d'appui à la gestion concertée des aires protégées et des écosystèmes fragiles du Tchad* (APEF du PIN/FED, 33 MEUR); 2) *Programme de conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes fragiles en Afrique centrale* (ECOFAC6 du PIR/FED, 6 MEUR pour le Tchad) ; 3) *Appui à la gestion et à l'aménagement territorial transfrontalier du Bassin central du fleuve Chari* (BC Chari, EU action for sustainable landscape management, 5 MEUR) ; 4) programmes d'appui au secteur de l'élevage : *Programme d'appui structurel au secteur pastoral* (PASTOR du PIN/FED, 28 MEUR), *Programme d'adaptation de l'accès aux ressources agro-pastorales dans un contexte de mobilité et de changement climatique, par l'élevage pastoral au Tchad* (ACCEPT du DCI-FOOD/DeSIRA, 3 MEUR), et volet transhumance du *Programme d'appui à l'intégration régionale et à l'investissement en Afrique centrale* (PAIRIAC du PIR/FED, 7 MEUR).

L'action est aussi liée aux programmes multi-pays du NDICI : 1) *NaturAfrica transhumance*, 2) *Programme régional d'appui au développement de l'économie pastorale en Afrique de l'Ouest et au Sahel* (PRADEP) et 3) *Prévention and mitigation of the impact of local conflicts in borderland areas*.

## 2 JUSTIFICATION

### 2.1 Contexte

#### *Contexte général*

**Données géographiques et socio-démographiques** : le Tchad, pays enclavé d'une superficie de 1 284 000 km<sup>2</sup> (5<sup>e</sup> en Afrique), a une population estimée à 17 414 717 millions d'habitants (2022, INSEED), dont 50,6 % a moins de 15 ans (âge moyen 19,7 ans). Le taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire est évalué à 3,6%, y compris les réfugiés. La taille moyenne des ménages est de 5,3 personnes. Le taux d'alphabétisation de la population de plus de 15 ans est de 22% (celui des femmes est de 14%). Entre les âges de 4 et 18 ans, les enfants tchadiens ne passent en moyenne que 5 ans à l'école. Le taux de pauvreté avait baissé de 55 à 47 % entre 2003 et 2011, puis le nombre de personnes pauvres a augmenté entre 2011 et 2019 de 4,7 millions à environ 6,5 millions. Le taux d'urbanisation demeure faible à 21,9%. Le Tchad compte plus de 1,1 million de personnes déplacées de force (réfugiés, personnes déplacées internes, retournés) et cette situation va certainement de détériorer dans les mois et années à venir à la suite de la crise au Soudan.

**Sur le plan de l'égalité femmes-hommes**, le Tchad a un Indice d'Inégalité de Genre (IIG) de 0,71, qui le place à la 170<sup>e</sup> place sur 172. En zone rurale, la société tchadienne est influencée par le patriarcat et le droit coutumier. Le rôle des femmes est encore très largement assigné au foyer, en particulier pour la réalisation de tâches comme le ramassage du bois et le puisement de l'eau. Cependant, elles jouent un rôle important dans les activités productives d'agriculture. Les femmes sont particulièrement affectées par les situations de crise alimentaire (par exemple celle de 2022, déclarée le 6 juin par décret présidentiel), ayant un accès très limité au foncier et aux moyens de production.

**Situation économique** : l'économie Tchadienne (PIB de 10 Mds €) est très peu diversifiée et peu attractive, le Tchad étant classé 182<sup>e</sup> sur 190 au Doing Business 2020. Le pays, producteur de pétrole depuis 2003, est très

dépendant de ce secteur : 20 % du PIB, 3/4 des exportations. Le secteur primaire, essentiellement agro-pastoral, représente encore près de 50 % de l'économie (la pêche contribue pour environ 5% au PIB) et reste le premier pourvoyeur d'activité : 80 % de la population, majoritairement féminine et pour moitié dans l'élevage.

Conjoncturellement, le pays a été victime du choc pétrolier de 2014, a commencé à se rétablir 4 ans plus tard mais est entré en récession en 2020 suite à la pandémie de Covid-19, et connaît depuis 2021 une crise de surendettement extérieur l'ayant conduit à négocier avec le FMI une facilité élargie de crédit (FEC) d'environ 571 millions de US\$ pour une durée de 36 mois, assortie d'une restructuration de la dette. Le Tchad connaît également depuis 2021-2022 une augmentation forte de l'inflation.

**Situation politique** : le Tchad dispose d'un faible budget public et d'un système financier dysfonctionnel, et mal classé en termes de perception de la corruption (20<sup>ème</sup> place mondiale en partant du bas). Il parvient mal à assurer ses fonctions régaliennes essentielles dans l'offre des services sociaux de base (SSB, santé éducation), la justice et la sécurité intérieure. Les femmes sont très faiblement représentées dans les institutions étatiques, notamment au niveau du commandement territorial<sup>3</sup>. En parallèle, le cadre juridique et institutionnel relatif aux Organisations de la société civile (OSC) rend l'environnement relatif à la société civile peu favorable.

Suite au décès du Président Deby Itno en avril 2021 alors que se déroulait une rébellion politico-militaire, un Conseil militaire de transition (CMT) a été instauré sous la présidence du Général Mahamat Idriss Deby (fils du Maréchal décédé) pour une transition de retour vers un ordre constitutionnel, initialement annoncée pour 18 mois. Au terme d'un « dialogue national inclusif et souverain », le Président de la transition a annoncé en octobre 2022 la prolongation de la transition sur 24 mois. La situation politique reste complexe aussi au niveau régional (difficultés structurelles des états liées à des phénomènes d'agitation sociale et d'extremisme).

La situation au Tchad a empiré récemment en raison du conflit au Soudan et l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés à l'est du pays, mais aussi par l'intensité d'autres foyers de conflits au Sud du pays.

**Situation géopolitique** : bien que pauvre (voir ci-dessus) et déstabilisé par une transition politico-militaire (voir ci-dessus), le Tchad semble moins sujet à la vague Djihadiste constatée dans des pays Sahéliens riverains. Le Tchad est un partenaire clé de la communauté internationale dans la réponse sécuritaire à l'instabilité des régions du Sahel et du Lac Tchad : il fournit une contribution militaire importante aux initiatives régionales, internationales et multilatérales, de paix et de sécurité. Le pays accueille de très nombreux réfugiés, déplacés internes et retournés.

### *Contexte spécifique*

**Situation des ressources naturelles renouvelables exploitées** : au cours des dernières décennies, les quantités de fourrages naturels, d'eau, de bois, de gibiers et de poissons exploités ou prélevés par les populations rurales du Tchad ont énormément augmenté, de même que les surfaces de terres pastorales converties en champs agricoles, ou les surfaces d'aires de conservation envahies par le pastoralisme et l'agriculture. Par ailleurs, suite à une raréfaction des ressources liée à une baisse moyenne de la pluviométrie dans la bande sahélienne, les parcours pastoraux, les distances et l'organisation sociale de la transhumance ont changé en conséquence (déplacement global vers le sud, y compris à travers les frontières). Le pastoralisme participe lui aussi au changement environnemental-climatique : modification des usages du sol, feux de brousse et autres pratiques à impact, dégradation des écosystèmes, modification du climat au niveau régional et local.

A mesure que les populations, le bétail et les plantations se sont accrus, et les mobilités pastorales modifiées, la concurrence pour l'accès à ces ressources s'est intensifiée et a généré localement des tensions, voire des violences entre communautés et des conflits homme/faune. De longue date, ces conflits ont été atténués ou compensés grâce à des dispositifs de gouvernance locale, d'abord coutumiers, puis en partie étatiques déconcentrés et dans quelques

<sup>3</sup> On ne compte que 2 femmes Préfètes sur 56 (3.6 %) et aucune femme sur les 23 gouverneurs des provinces.

cas décentralisés ; cependant dans l'actualité, l'augmentations des situations conflictuelles déborde de plus en plus ces capacités locales, d'autant plus intensément qu'elles convergent avec d'autres de nature politico-religieuse.

Les appuis de l'UE dans le secteur du pastoralisme notamment ces dernières années, ont porté sur les niveaux central et déconcentré, l'appui aux organisations faitières, le renforcement des compétences, l'appui aux services sociaux de base, la concertation et planification locale, y compris les Stratégies provinciales de développement pastoral (SPDP), la réalisation d'infrastructures notamment hydrauliques ainsi que le marquage de couloirs de transhumance et de zones de pâturage, la mise en place de conventions, d'accords, de comités de gestion, la capitalisation des acquis, etc. Dans le domaine de la recherche action des études sur les systèmes de production et les filières, des innovations sur l'accès à l'eau ou aux nutriments, des outils d'aide à la décision concernant la prévention et la gestion des conflits, ont également été proposés.

**Situation de la biodiversité** : après une longue période de dégradation continue de la diversité biologique et de la biomasse (y compris chez les grands mammifères, avec la disparition ou quasi disparition de plusieurs espèces phares), le Tchad enregistre depuis 2010 des progrès en matière de conservation de la biodiversité avec l'appui de ses Partenaires techniques et financiers, notamment l'UE engagée dans le secteur depuis plus de 30 ans. Le Tchad a maîtrisé le grand braconnage d'ivoire (après la perte, toutefois, de 90% de ses populations pachydermes) et stabilisé plusieurs aires protégées après avoir décidé d'en déléguer la gestion et la protection à des Organisations non gouvernementales spécialisées, en commençant par le parc national de Zakouma (aire protégée emblématique aux niveaux sous-régional et mondial), où des espèces phares sont aujourd'hui protégées et certaines réintroduites ou prévues de l'être.

L'appui de l'UE dans ce secteur a porté sur le développement de documents stratégiques sectoriels, la consolidation du réseau national d'aires protégées (sur le papier : 10% du territoire du Tchad, avec un objectif de 17% en 2030 ; mais avec une efficacité encore très partielle) et l'introduction d'une approche paysage/territoire dans les actions de conservation, suivant une logique d'intégration entre aires protégées et leurs territoires riverains. L'UE a aussi facilité la collaboration entre acteurs en matière de planification, de contrôle des trafics et de gestion communautaire des ressources naturelles (y compris en lien avec la transhumance du bétail domestique).

**Situation climatique** : le Tchad connaît depuis quelques décennies une augmentation de la variabilité climatique intra-saisonnière et spatio-temporelle, ainsi qu'une augmentation de la fréquence des épisodes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses). Ces variations climatiques croissantes sont de plus en plus associées dans les discours à la raréfaction de l'eau disponible, des terres fertiles et des fourrages (par foyer, par tête de bétail etc.) ou à leur plus grande imprévisibilité, ce qui exacerbe les tensions entre exploitants de ces ressources (voir ci-dessus).

Les pluies saisonnières et les inondations ont causé d'importants dégâts aux habitations, perturbé les moyens de subsistance des populations et provoqué environ 24 000 déplacements en 2021 (Chad IDMC).

**Situation de l'égalité de genre en territoires ruraux** : la prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes, face à la gestion des ressources naturelles, reste très insuffisante. Par exemple dans la plupart des communautés tchadiennes, les femmes sont les principales pourvoyeuses en eau de la famille (75 % des femmes rurales contre 4% des hommes, alors que 6.4 % des ménages y mettent plus de 3 heures par jour), au détriment des activités productives ou la scolarisation des filles. De plus, la rareté et l'éloignement croissants des ressources naturelles (bois, eau, produits de la cueillette) accroît la charge de travail et peut rendre les filles et les femmes vulnérables aux viols et aux harcèlements, et compliquer leur gestion de l'hygiène et de la santé sexuelle et reproductive. Cette situation rend difficile l'effectivité de la Vision 2030 qui ambitionne de faire du Tchad un pays débarrassé de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre, de toutes les formes de violences, où les hommes et les femmes ont la même chance d'accès et de contrôle des ressources et participent de façon équitable au niveau des instances de prise des décisions en vue d'un développement inclusif et durable.

**Situation politique sectorielle** : notamment grâce aux succès obtenus à Zakouma, le Tchad bénéficie désormais

d'une certaine notoriété internationale dans le domaine de la conservation, accompagnée d'une image positive du secteur « conservation » auprès de nombreuses élites nationales, ainsi que d'une fraction croissante de la population. On peut prendre comme exemple les appels récents des autorités locales à la restauration du parc national de Manda ou le processus d'érection de la Réserve de faune de Siniaka Minia (RFSM) en Parc national. Dans cette situation politique, il est d'intérêt de chercher à mettre les bases pour stabiliser la gouvernance et pour attirer des investissements (y compris EFSD+) dans les secteurs de la conservation et de l'écotourisme, de la production/transformation/labélisation de produits agropastoraux des territoires riverains des aires protégées, et de la gouvernance locale associée à ces secteurs.

**Contexte stratégique sectoriel** : l'action sera en ligne avec : 1) le futur Plan national de développement (PND) 2022-2026 (en cours de formulation) ; 2) la Politique nationale de l'environnement (PNE) en cours d'adoption et la Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique de 2016 ; 3) la Contribution déterminée au niveau national (CDN) et la Stratégie nationale de lutte contre le changement climatique ; 4) les Stratégies provinciales d'aménagement du territoire et de développement pastoral.

## 2.2 Analyse des problèmes

### *Brève analyse des problèmes prioritaires et réponses stratégiques :*

Les 3 crises évoquées (de gouvernance, d'exploitation et d'environnement) se conjuguent en une spirale négative s'étendant du local vers le national, et du national vers le régional (voir les transferts de conflits du Nigeria ou du Soudan vers le Tchad, ou du Tchad vers la RCA).

Les constats établis articulant surexploitation des ressources naturelles, changements climatiques, risques socioéconomiques et conflits, suscitent des craintes de plus en plus vives et répandues à travers toutes les couches sociales du Tchad (élites urbaines mais surtout rurales, représentants des communautés et des exploitants). Il s'agit de craintes de voir ces ressources n'être plus régénérées et les services écosystémiques n'être plus fournis, donc les activités économiques et la sécurité alimentaire qui en dépendent entrer en crise, et conséquemment, la paix et la sécurité dans ces territoires n'être plus assurés.

Il est donc assez unanimement reconnu que les ressources naturelles citées (terres, eau, fourrages, bois, gibiers, poissons, etc.) doivent être exploitées de manière plus soutenable, ce qui nécessite des améliorations à 3 niveaux au moins : d'une part la conservation des ressources naturelles pour les générations futures, d'autre part la pertinence de long terme des systèmes productifs fondés sur ces ressources (durabilité, mécanismes de partage équitable de l'accès et des bénéfices) et enfin (peut-être surtout) la bonne gouvernance des accès et des usages des mêmes ressources.

Concernant l'amélioration de la conservation des écosystèmes et de la biodiversité, elle doit être focalisée sur la restauration des parcs et réserves. L'expérience Tchadienne acquise depuis 2012 démontre qu'il convient tout d'abord de moderniser et stabiliser leur gouvernance, puis d'en consolider la gestion autour des 6 priorités habituelles (gouvernance, financement et administration / équipes-équipements-infrastructures / application des lois / biomonitoring-espèces-habitats / soutien des riverains / activités et tourisme durables), et enfin de faire de ces aires protégées devenues efficaces, des piliers pour le développement durable des territoires riverains (voir l'intégration du « parc national de Zakouma » dans le territoire « Grand Zakouma »).

Concernant l'amélioration des systèmes de production et des filières pour une mise en valeur des ressources naturelles (pastoralisme, agroforesterie, pêche, chasse, tourisme, artisanat, etc.), elle doit permettre de croître en qualité, en équité et en durabilité, et de faire décroître les paramètres non durables. Il faudra donc accroître l'éducation et les compétences y compris organisationnelles, les bonnes pratiques de production-transformation-commercialisation, la circularité, le partage des bénéfices socio-économiques pour les populations vulnérables, l'égalité de genre à tous les échelons des filières, la résilience face au climat, etc. En revanche il faudra chercher à réduire la croissance démographique et des cheptels, les surfaces dégradées ou converties, la consommation des

ressources, les intrants exogènes, l'impact sur la biodiversité, les émissions de GES, les déchets et les polluants.

Concernant la gouvernance, qu'il s'agisse des aires protégées, des filières économiques ou des instances territoriales et nationales de régulation, il s'agit simultanément de renforcer la bonne gouvernance et de lutter contre la mauvaise. Pour cela, il s'agit avant tout de rendre opérationnels les documents et les institutions de planification endogènes, légaux, participatifs, équitables et durables ; promouvoir les dispositifs de transparence et de subsidiarité des décisions, ainsi que de redevabilité et d'inclusion des décideurs ; lutter contre les systèmes d'opacité et d'impunité, d'exclusion, de collusions et finalement de corruption des décideurs. L'inclusion des femmes dans tous les systèmes de gouvernance, et aussi des populations vulnérables et marginalisées, est requise.

Cette triple approche « conservation-filières-gouvernance » implique de multiples parties-prenantes et secteurs de développement (voir ci-dessous) et aussi des aides à la décision et/ou à l'action (recherche, formation, aide internationale etc.). Sur le plan géographique, l'action se concentrera sur des paysages et des territoires préalablement jugés prioritaires au regard des ressources naturelles.

Des succès ont été obtenus au Tchad en termes de conservation des biens et services écosystémiques après que l'État ait délégué leur gestion à des acteurs spécialisés (en premier lieu dans le parc national de Zakouma) via des mandats sur un temps relativement long, permettant la mobilisation de financements plus importants et diversifiées, de compétences internationales et nationales renforcées, et de moyens logistiques modernes et entretenus. Dès lors, de plus en plus de décideurs Tchadiens des secteurs voisins de la conservation, comme par exemple le secteur de l'élevage, manifestent leur intérêt pour des partenariats public-privé analogues.

Améliorer simultanément la conservation des aires protégées, les bénéfices socio-économiques et environnementaux de filières basées sur les ressources naturelles, et la gouvernance de ces deux espaces, de manière intégrée à l'échelle de paysages et de territoires clés, et en favorisant les partenariats public-privé : c'est l'approche méthodologique de l'initiative NaturAfrica de l'UE, adoptée pour la phase-1 de NaturA-Tchad, qu'il convient donc de chercher à consolider à travers la présente phase-2. Il s'agira de consolider cette approche dans les paysages et territoires clés historiques, de la répliquer dans des paysages émergents, et de la capitaliser pour une mise à l'échelle et un renforcement systématique au niveau national (plateforme de capitalisation, formation, information et conseil).

L'action sera ainsi alignée avec les initiatives des pays voisins, les initiatives transfrontalières et les initiatives régionales de l'UE également regroupées sous le flagship NaturAfrica.

***Indication des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action :***

Les parties prenantes sont les exploitants et les gestionnaires des ressources et territoires naturels du Tchad<sup>4</sup> :

• **Acteurs des aires protégées** : Le Tchad est un pays pionnier en Afrique centrale et de l'ouest pour les délégations de gestion des aires protégées, avec déjà 3 parcs nationaux et deux réserves gérés par quatre opérateurs professionnels (African Parks, Noé, Sahara Conservation et Wildlife Conservation Society), sous la supervision de l'État. Les équipes de gestion de ces cinq aires protégées sont parvenues à mobiliser des ressources financières, humaines et logistiques au moins cinq fois supérieures à ce qu'elles mobilisaient dans le passé et sont dès lors devenues particulièrement déterminantes aussi pour participer à la gouvernance et au développement équitable et durable des territoires agro-pastoraux riverains des aires protégées.

A noter qu'il existe au Tchad trois réserves de chasse encore opérées par des amodiataires et visitées par des touristes cynégétiques (principalement en provenance des États-Unis et de la France), qui figurent juridiquement

<sup>4</sup> Analyse détaillée en §3 du "Bilan diagnostic institutionnel du MEEP et de la DCFAP" validé par le MEPDD et publié par le programme APEF adopté par la Commission dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED (Contrat réf. FED/2019/406-764)

parmi les aires protégées à gestion déléguée, et dont une, la réserve de Roukoum-Melfi, est située à l'intérieur du Grand écosystème fonctionnel de Zakouma (GEFZ).

- **Acteurs du pastoralisme transhumant** : Le pastoralisme du Tchad est particulièrement traditionaliste, encadré d'abord par les chefs coutumiers et, ensuite, par les administrations (avant tout régaliennes déconcentrées, ensuite sectorielles), les associations professionnelles nationales (marginale ment régionales) ou les investisseurs privés. Sur le terrain, les chefs de ferricks sont les interlocuteurs principaux des autres parties prenantes. Les femmes ont un pouvoir décisionnel très limité bien qu'elles assument un travail non rémunéré dans la garde et l'alimentation du cheptel (sans toujours en posséder) ainsi que dans la vente des produits issus de l'élevage, tel que le lait. Les enfants travaillent également en très grand nombre dans ce secteur, leurs droits étant rarement pris en compte. L'élevage représente environ 40 % des actifs du pays et contribue à environ 20 % du PIB du Tchad.

- **Agriculteurs** : Ils/elles sont marginaux dans le Nord du pays pour cause de pluies et de fertilité des sols insuffisantes, mais sont déterminants sur l'usage des terres dans le Sud. Ils sont des bénéficiaires de l'action et leur mobilisation est capitale pour le succès. Cette catégorie représente environ 40 % des actifs du pays et contribue à hauteur de 23 % au PIB du Tchad (la pêche contribue par ailleurs pour environ 5% au PIB). L'essentiel de l'activité agricole est conduit en saison des pluies sur les terres exondées (coton, arachide, sorgho, mil, etc.) et inondables (riz). Les cultures de décrue (berbéré, riz) sont également très importantes dans le système de production car elles permettent une récolte intermédiaire. Depuis plusieurs décennies, la tendance est à l'accroissement des aménagements des bas-fonds inondables le long des rivières et des plans d'eau, pour permettre les cultures de contre saison avec le riz et le maraîchage notamment. Dans ce secteur aussi, seulement 15 % des femmes ont accès à la terre contre 58% des hommes, et les zones les plus fertiles demeurent généralement sous le contrôle de leurs homologues masculins.

- **Acteurs de la gouvernance territoriale et centrale** : Le Tchad connaît une certaine stabilité de ses régions, dirigées par des gouverneurs particulièrement influents sur le terrain, mais avec une relative instabilité des échelons inférieurs, la majorité des responsables locaux étant davantage nommée par les autorités centrales qu'élue par les citoyens tchadiens. Sur le terrain, les chefs de canton apparaissent comme les interlocuteurs principaux des gestionnaires d'aires protégées et des autres partenaires techniques et financiers (PTF), et les chefs de villages les principaux interlocuteurs des chefs de ferricks. Les représentants sectoriels de l'État central sur le terrain (services déconcentrés au niveau des provinces, des départements et des communes ou sous-préfectures) sont peu déterminants, car renouvelés très fréquemment et disposant d'assez faibles capacités pour apporter une contribution de qualité dans la mise en œuvre et/ou l'assurance qualité des activités. Dans chaque territoire il y a une présence différenciée d'autres acteurs : autorités militaires, OSC, etc.

Au Tchad, les autorités locales sont représentées soit directement, soit indirectement via les cadres de concertation locale appelés Comités d'action. Le Comité provincial d'action (CPA) est composé des services déconcentrés de l'Etat, les autorités décentralisées, les OSC et autorités coutumières. Il existe aussi les Comités départementaux d'action (CDA) et les Comités locaux d'action (CLA).

Au niveau central les partenaires ministériels recensés sont, entre autres : le Ministère de la Prospective économique et des Partenariats internationaux ; le Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable ; le Ministère de l'Élevage et des Productions animales ; le Ministère de la Production et la Transformation agricole ; le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme ; le Ministère de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et de la bonne gouvernance ; le Ministère des Affaires culturelles, du Patrimoine historique et du Tourisme. Naturellement d'autres partenaires pertinents devront être impliqués comme, par exemple, l'Agence nationale de la Grande muraille verte du Tchad.

- **Partenaires techniques et financiers (PTF)** : Les principaux partenaires financiers des aires protégées du Tchad en termes de volume de l'aide fournie, sont l'UE, puis assez loin derrière l'Agence française de développement (AFD), la Banque mondiale (BM) et d'autres acteurs tels que les Emirats Arabes Unis (Abou Dhabi). Les partenaires techniques de ce secteur sont actuellement quelques ONG tchadiennes, des bureaux d'étude (Agreco

et Diligence-Conseil, entre autres), et des organisations internationales (UICN, Office Français de la Biodiversité, Wings for Conservation, West African Conservation, etc.). Concernant les systèmes de production agro-pastorale et halieutique, ainsi que la gouvernance, les principaux partenaires techniques et financiers sont notamment la Banque Mondiale, l'UE, le FIDA, la BAD, l'AFD et la GIZ.

Une réelle synergie et une concertation systématique entre ces PTF reste un défi ainsi qu'une nécessité absolue, surtout pour la mise en œuvre effective des outils d'aménagements et de gestion participative des territoires.

- **Réfugiés, déplacés internes et retournés** : Le Tchad accueille environ 681.000 réfugiés et demandeurs d'asile venant principalement du Soudan, de la RCA, du Cameroun et du Nigeria, pour 381.000 déplacés internes et 100.000 retournés (UNHCR, mai 2023). Pourtant, l'action ne vise pas les corridors frontaliers déstabilisés (zones d'accueil des réfugiés, déplacés internes et retournés), mais des zones majoritairement faiblement peuplées autour des aires protégées du pays. Le seul camp de réfugiés qui a une certaine proximité avec l'un des paysages d'intervention est celui de Moyo près de Haraze, dans l'Aouk, avec environ 10 000 réfugiés en provenance majoritaire de la RCA. L'appui à l'Aouk visera à établir un dispositif d'alerte et de suivi des flux de réfugiés, en plus de celui des trafics illicites déjà en cours. L'action dans la zone de l'Aouk devra, à moyen terme, anticiper les phénomènes de migration. Une autre zone à surveiller serait celle de Mandelia, car il s'agit d'une possible zone d'accueil des réfugiés de Boko Haram et des affrontements intercommunautaires éleveurs-agriculteurs-pêcheurs du Nord-Cameroun, comme de réfugiés des inondations du fleuve Logone. Mandelia est une réserve fortement dégradée et en zone périurbaine de Ndjamena, sur laquelle on prévoit des activités d'inventaire d'identification à travers l'appui que l'on fournira au niveau central.

- **Acteurs des aires protégées, agriculteurs, agro-pasteurs, pasteurs, Etat et les diverses structures associatives de développement** : Ils seront les principaux bénéficiaires de l'action. Les concertations, développement des capacités et investissements qui seront développés chez les différents acteurs et territoires, contribueront à la cohésion pacifique et à l'usage apaisé de ressources naturelles. Les effets et impacts de l'action permettront à court et moyen terme de rendre plus résilients les différents groupes socioprofessionnels des territoires par une augmentation de leur productivité, de leur équité et de leur durabilité. Ces aspects vont contribuer à maintenir des services écosystémiques de qualité et à restaurer/récupérer des terres dégradées, à les gérer et à les exploiter de manière durable, réduisant ainsi les risques de catastrophes futures.

### 3 DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de consolider et transposer les avancées en termes de conservation de la nature et de qualité de vie des populations rurales (notamment vulnérables, y compris les femmes dans toute leur diversité) obtenus dans les « paysages clés de conservation » historiquement soutenus par l'Union européenne au Tchad.

La carte des paysages clé pour la conservation et le développement (KLCD) de l'UE au Tchad est présentée en Annexe 2. Elle présente entre autres les paysages structurés par le parc national de Zakouma et la réserve de faune de Siniaka Minia (Grand écosystème fonctionnel de Zakouma, alias GEFZ), la réserve naturelle et culturelle d'Ennedi (RNCE), la réserve de faune de Ouadi-Rimé Ouadi-Achim (RFOROA), le parc national de Manda (PNM) ou encore l'ancien domaine de chasse de l'Aouk (DCA). Les paysages cités (KLCD) comprennent des aires protégées et des corridors biologiques, mais aussi des territoires riverains des aires protégées. Ils se recoupent avec des collectivités telles que les provinces, les départements, les sous-préfectures/communes ou les cantons.

La présente action est la phase-2 de l'initiative NaturA-Tchad. Sans être redondante, elle complète la phase-1 engagée sur l'AAP 2022, focalisée sur les paysages GEFZ et RNCE, en consolidant les succès intersectoriels

constatés dans ces deux paysages, en les répliquant dans d'autres territoires prioritaires et en les capitalisant au niveau national.

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont:

1. OS1 (Conservation) Amplifier la restauration de la diversité biologique et des biens et services écosystémiques dans des paysages clés.
2. OS2 (Valorisation) Augmenter les bénéfices équitables (avec une attention particulière attribuée à l'autonomisation des femmes) et durables tirés des systèmes de production et chaînes de valeurs basées sur les biens et services écosystémiques, dans les collectivités et territoires des paysages clés.
3. OS3 (Gouvernance) Améliorer la gouvernance centrale et décentralisée de la conservation et de la valorisation de la diversité biologique, des biens et des services écosystémiques.

Les produits à fournir dans le cadre de cette action contribuant aux objectifs spécifiques correspondants sont les suivants :

Contribuant à l'objectif spécifique 1 (conservation) :

- Produit 1.1 Les opérations de conservation en cours sont consolidées dans GEFZ et RNCE.
- Produit 1.2 Les opérations de conservation sont consolidées et/ou démarrées dans les paysages clé émergents.

Contribuant à l'objectif spécifique 2 (valorisation) :

- Produit 2.1 Les systèmes de production et chaînes de valeurs inclusifs et sensibles au genre de la filière « pastorale » sont consolidées dans les collectivités et territoires des paysages ciblés.
- Produit 2.2 D'autres systèmes de production, chaînes de valeurs et services sociaux de base (SSB) inclusifs et sensibles au genre sont appuyés dans les collectivités et territoires des paysages ciblés.

Contribuant à l'objectif spécifique 3 (gouvernance) :

- Produit 3.1 La gouvernance des collectivités/territoires et de leurs services sociaux de base (SSB) est améliorée dans les paysages ciblés.
- Produit 3.2 La gouvernance de la conservation et de la valorisation des espaces et ressources naturelles au niveau national est améliorée durablement via un Office pour la conservation et la valorisation de la nature au Tchad, que nous appellerons à titre provisoire « Tchad-Nature ».

### 3.2 Activités indicatives

#### **OS1 Conservation**

Cet OS bénéficie de 30 années de réalisations et de leçons apprises au Tchad par l'UE, le Gouvernement et les ONG de conservation en général. Les activités indicatives sont conçues de manière complémentaire à celles prévues pour la phase-1 de l'initiative NaturA-Tchad. Les futures activités contractuelles devront systématiquement mettre l'accent sur leur lien avec les résultats attendus et leçons apprises, afin de démontrer leur pertinence et leur intérêt pour des consolidations d'une part, des innovations d'autre part.

***Activités indicatives liées au produit 1.1 : Les opérations de conservation en cours sont consolidées dans GEFZ et RNCE***

- Améliorer la capitalisation et le partage des informations/connaissances de conservation et de monitoring

écologique sur le GEFZ et la RNCE avec les acteurs de terrain d'une part (administrations déconcentrées et décentralisées, secteur privé, OSC y compris des organisations de défense des droits des femmes et des personnes en situation de vulnérabilité, communautés), et avec les acteurs nationaux, régionaux et internationaux d'autre part (administrations, médias, chercheurs, étudiants, autres ONG, etc.)

- Conformément aux engagements pris par le Tchad via la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), faire reconnaître officiellement les « Autres mesures de conservation efficaces par zone » (AMCEZ) dans les paysages GEFZ et RNCE
- Contribuer au renforcement du cadre normatif et incitatif, aussi bien qu'institutionnel, dans le domaine des aires protégées, des corridors biologiques, des zones concernées par les AMCEZ, des ressources naturelles, des écosystèmes et de la biodiversité (ensemble avec OS3)
- Renforcer à l'échelle paysage les infrastructures et les équipes opérationnelles, le système et les activités de surveillance et d'intervention policière et judiciaire d'application de la loi, ainsi que le biomonitoring des ressources et des espaces naturels
- Poursuivre les renforcements de populations d'espèces menacées et/ou localement éteintes
- Mettre en œuvre des systèmes de contrôle des feux de savane, notamment pour augmenter la résilience de l'écosystème et la séquestration de carbone dans les sols
- Augmenter le pourcentage de femmes dans toutes les équipes à l'échelle paysage (idem sur les équipes concernées par les deux autres OS) et, si utile, tester des équipes entièrement féminines.

***Activités indicatives liées au produit 1.2 : Les opérations de conservation sont consolidées et/ou démarrées dans les paysages clé émergents***

- Faire reconnaître les zonages et les statuts des paysages émergents soutenus (en particulier les aires de protection et les AMCEZ)
- Baliser les limites des aires protégées, des éventuels corridors et zones concernées par les AMCEZ et, le cas échéant, en clôturer des parties
- Mettre en place les systèmes de collecte, de gestion et de partage des informations relatives à la conservation (dont biomonitoring) dans ces paysages, en veillant à les rendre accessibles à toutes les parties prenantes, locales (y compris la population), nationales et internationales
- Contribuer au renforcement du cadre normatif et incitatif, aussi bien qu'institutionnel, dans le domaine des aires protégées, des corridors biologiques, des zones concernées par les AMCEZ, des ressources naturelles, des écosystèmes et de la biodiversité (ensemble avec OS3)
- Consolider ou le cas échéant établir les infrastructures et les équipes de gestion des aires protégées de ces paysages émergents, a minima en respectant le plancher de 30 % d'employées femmes ; concevoir et lancer les programmes de formation professionnelle des équipes ; concevoir et lancer les programmes de sensibilisation et d'éducation civique et environnementale
- Etablir ou/et renforcer à l'échelle paysage les infrastructures et les équipes opérationnelles, le système et les activités de surveillance et d'intervention policière et judiciaire d'application de la loi, ainsi que le biomonitoring des ressources et des espaces naturels
- Adapter les dispositifs de surveillance/alerte précoce aux situations de présence des réfugiés, déplacés internes et retournés, tout en anticipant des mesures réactives en lien avec les humanitaires et les forces de sécurité, et en lien avec les activités des OS2 et OS3.
- Mettre en œuvre des systèmes de contrôle des feux de savane, notamment pour augmenter la résilience de l'écosystème et la séquestration de carbone dans les sols.

**OS2 Economie Verte**

Les liens entre les systèmes de production, leurs filières et les chaînes de valeur associées<sup>5</sup>, tout comme la notion d'économie circulaire<sup>6</sup> n'ont été pris en compte par le Gouvernement du Tchad et ses partenaires que depuis assez récemment. Les réalisations et leçons apprises en « économie verte » sont encore peu nombreuses dans le pays, y

<sup>5</sup> Chaîne de valeur définie au sens de cascade de relations techniques et économiques entre les acteurs économiques (producteurs/fournisseurs/clients-consommateurs/régulateurs), générant et partageant de la valeur

<sup>6</sup> Endogène, économe en ressources et en impact environnemental ; plus pertinente, efficace, efficiente et durable que l'économie industrielle linéaire et mondialisée

compris au sein de la filière « pastorale », et souvent substituées par des actions classiques d'aide au développement ou/et d'assistance humanitaire. Les futures activités contractuelles devront systématiquement spécifier les maillons (producteurs/fournisseurs/clients-consommateurs/régulateurs) qu'elles soutiendront.

***Activités indicatives liées au produit 2.1 : Les systèmes de production et chaînes de valeurs inclusifs et sensibles au genre de la filière « pastorale » sont consolidées dans les collectivités et territoires des paysages ciblés***

Impérativement dans les paysages GEFZ et RNCE, ainsi que dans les territoires du macro-paysage « GEFZ-Aouk-Manda » (carte indicative dans l'Annexe 3), dès que possible dans les paysages émergents :

- Consolider les bases de données cartographiques provinciales (information à la fois socio-économique et environnementale-climatique) des systèmes de production, des infrastructures et des chaînes de valeur de la filière « pastorale » ; établir des dispositifs formels de collecte, de gestion et de partage de données quantitatives (socio-économiques y compris fiscales, et écologiques) relatives aux maillons de la filière « pastorale », en veillant d'une part à désagréger les données au moins par sexe et âge, d'autre part à les rendre accessibles à toutes les parties prenantes, locales (y compris la population), et nationales
- Contribuer à renforcer la pertinence et la cohérence des scénarios de développement de la filière avec les documents, outils et institutions de planification participative existants dans les juridictions ou territoires concernés ; contribuer au renforcement du cadre normatif et incitatif, aussi bien qu'institutionnel, dans le domaine du développement territorial et du développement de filière (ensemble avec OS3)
- Appuyer la formalisation des groupements (associations, coopératives, micro-entreprises) ; par ailleurs, établir ou opérationnaliser des conventions territoriales et/ou des accords sociaux avec les acteurs locaux ; prendre en compte tout particulièrement l'inclusion des femmes lors de la formalisation des groupements, des conventions ou des accords
- Promouvoir la formation professionnelle, la recherche, l'innovation organisationnelle et technique, l'acquisition et la gestion d'infrastructures ou/et d'équipements adaptés, l'utilisation d'énergies renouvelables à des fins productives ou/et d'électrification rurale à travers des subventions partielles d'équipement, les solutions adéquates de production-transformation-commercialisation, etc. Dans toutes ces actions et y compris dans les domaines traditionnellement plus masculinisés, la représentation et la participation active des femmes seront promues.
- Tester ou amplifier des dispositifs de renforcement des maillons spécifiques ou plus problématiques de ces filières « pastorales », par exemple au moyen de délégations de gestion d'infrastructures et/ou de services (en lien avec l'hydraulique et/ou la santé animale, les marchés à bétail, etc.), ou à travers de systèmes d'atténuation-résolution des conflits et de lutte contre les discriminations (notamment liées aux causes structurelles des inégalités de genre et des rapports de pouvoir qui perpétuent ces discriminations), etc.
- Tester ou amplifier des dispositifs de réduction des impacts environnementaux de la filière « pastorale » (y compris la réduction de conflits faune-bétail), par exemple à travers le renforcement d'équipes de médiateurs avec les transhumants (« Tango » ou « péri-Ferricks ») ou à travers la mise en place d'autres dispositifs (via bonnes pratiques, technologie appropriée, décarbonatation, circularité, etc.) ; tester ou amplifier des dispositifs d'adaptation au changement climatique.
- Promouvoir l'équité des relations entre acteurs informels et entreprises formelles (y compris celles situées en amont et/ou en aval de la filière pastorale, au Tchad et/ou à l'international), le cas échéant via des labels.

***Activités indicatives liées au produit 2.2 : D'autres systèmes de production, chaînes de valeurs et services sociaux de base (SSB) inclusifs et sensibles au genre sont appuyés dans les collectivités et territoires des paysages ciblés***

Impérativement dans les paysages GEFZ et RNCE, ainsi que dans les territoires du macro-paysage « GEFZ-Aouk-Manda » (carte indicative dans l'Annexe 3), dès que possible dans les paysages émergents :

- Etablir ou consolider les bases de données cartographiques provinciales (information à la fois socio-économique et environnementale-climatique) des systèmes de production, des infrastructures et des chaînes de valeur appartenant aux filières agroforestière, poisson, tourisme, etc. ; établir des dispositifs formels de collecte, de gestion et de partage de données quantitatives (socio-économiques y compris fiscales, et

écologiques) relatives aux maillons des filières identifiées, en veillant d'une part à désagréger les données au moins par sexe et âge, d'autre part à les rendre accessibles à toutes les parties prenantes, locales (y compris la population) et nationales ; intégrer les principaux SSB dans le système d'information

- Contribuer à renforcer la pertinence et la cohérence des scénarios de développement des filières et des SSB avec les documents, outils et institutions de planification participative existants dans les juridictions ou territoires concernés ; contribuer au renforcement du cadre normatif et incitatif, aussi bien qu'institutionnel, dans le domaine du développement territorial et du développement de filière (ensemble avec OS3)
- Sur base de ces cartographies, sélectionner au moins une de ces filières et un SSB à soutenir prioritairement par paysage ciblé

Pour la (les) filière(s) sélectionnée(s) :

- Appuyer la formalisation des groupements (associations, coopératives, micro-entreprises) ; par ailleurs, établir ou opérationnaliser des conventions territoriales et/ou des accords sociaux avec les acteurs locaux ; prendre en compte tout particulièrement l'inclusion des femmes lors de la formalisation des groupements, des conventions ou des accords
- Promouvoir la formation professionnelle, la recherche, l'innovation organisationnelle et technique, l'acquisition et la gestion d'infrastructures ou/et d'équipements adaptés, l'utilisation d'énergies renouvelables à des fins productives ou/et d'électrification rurale à travers des subventions partielles d'équipement, les solutions adéquates de production-transformation-commercialisation, etc. Dans toutes ces actions et y compris dans les domaines traditionnellement plus masculinisés, la représentation et la participation active des femmes seront promues.
- Tester ou amplifier des dispositifs de renforcement de maillons spécifiques ou plus problématiques, par exemple au moyen de délégations de gestion d'infrastructures et/ou de services, ou à travers de systèmes d'atténuation-résolution des conflits et de lutte contre les discriminations (notamment liées aux causes structurelles des inégalités de genre et des rapports de pouvoir qui perpétuent ces discriminations), etc.
- Tester ou amplifier des dispositifs d'atténuation des impacts environnementaux (via bonnes pratiques, technologie appropriée, décarbonation, circularité, etc.) et d'adaptation au changement climatique.
- Promouvoir l'équité des relations entre acteurs informels et entreprises formelles (y compris en amont et/ou en aval, au Tchad et/ou à l'international), le cas échéant via des labels

Pour le(s) service(s) social(aux) de base sélectionné(s) :

- Soutenir la mise en place, la mise à l'échelle et le bon fonctionnement des services sociaux de base (installations, équipement, matériaux, organisation, personnel, compétences, etc.) au sein des territoires concernés, avec une attention particulière à l'accessibilité des services aux femmes dans toute leur diversité et les personnes les plus vulnérables (par exemple, les personnes vivant avec un handicap)..

### **OS3 Gouvernance**

La qualité de la gouvernance d'une organisation ou d'un processus est l'un des facteurs déterminants principaux de son succès ou de son échec, ensemble avec la qualité des capitaux humains et sociaux associés. Par ailleurs la gouvernance territoriale doit s'appuyer sur des documents et des instruments localement concertés de planification et d'aménagement équitable et durable, ainsi que sur des outils opérationnels et sur des institutions fonctionnelles. En conséquence, les futures activités contractuelles devront systématiquement spécifier en quoi elles permettent l'acquisition des instruments de planification concertée et/ou leur mise en opération, et en quoi elles consolident la bonne gouvernance (transparence, redevabilité, inclusion, subsidiarité) et luttent contre la mauvaise gouvernance (corruption ou collusion, impunité, discrimination).

***Activités indicatives liées au produit 3.1 : La gouvernance des collectivités/territoires et de leurs services sociaux de base (SSB) est améliorée dans les paysages ciblés***

Impérativement dans les paysages GEFZ et RNCE, ainsi que dans les territoires du macro-paysage « GEFZ-Aouk-Manda » (carte indicative dans l'Annexe 3), dès que possible dans les paysages émergents :

- Tester des outils participatifs de modélisation des ressources et espaces naturels produisant des scénarios d'évolution paysagère et territoriale à moyen terme (type MARXAN ou équivalents)
- Sur la base de ces scénarios et de méthodologies de cartographie participative et de prise en charge institutionnalisée, faire adopter et/ou actualiser des documents et des outils communs et cohérents de planification (affectation des terres et des ressources naturelles, aménagement, règles d'accès et d'usage, etc.) au niveau des paysages ciblés, de leurs territoires ou si nécessaire des collectivités concernés par ces paysages et territoires (cohérence avec les schémas/plans des provinces, départements et/ou communes) ; appuyer en conséquence la feuille de route pour la mise en œuvre des Schémas provinciaux d'aménagement du territoire (SPAT) du Salamat et du Guéra
- Soutenir la constitution ou la réhabilitation, puis le fonctionnement des institutions chargées de la gouvernance (y compris des processus fonciers structurants), avec prise en compte des contraintes de conservation et des secteurs d'activité (lien avec OS1 et OS2 ci-dessus) ainsi que des niveaux juridictionnels engagés (y compris traditionnels et locaux), tout en veillant d'une part à la représentation des femmes dans toute leur diversité, d'autre part au renforcement de la transparence budgétaire locale (par ex. outils de « International Budget Partnership ») ; assurer la liaison du niveau local avec le niveau national
- Soutenir les fournisseurs étatiques et/ou communautaires de services sociaux de base (SS B : éducation, santé, sécurité, justice, eau et énergie domestiques) au sein des paysages clé, en particulier l'accessibilité de ces SSB aux femmes et aux personnes les plus vulnérables (par exemple, les personnes vivant avec un handicap).
- Soutenir les luttes locales contre les atteintes aux droits humains, contre la mauvaise gouvernance et la corruption (par exemple campagnes de sensibilisation, mécanismes d'encouragement, enregistrement et suivi des plaintes, défense juridique, etc.) ; assurer la liaison des approches locales avec les approches et initiatives nationales et internationales.

***Activités indicatives liées au produit 3.2 : La gouvernance de la conservation et de la valorisation des espaces et ressources naturelles au niveau national est améliorée durablement via un Office pour la conservation et la valorisation de la nature au Tchad, que nous appellerons à titre provisoire « Tchad-Nature »***

Au niveau institutionnel central, via l'approche de conservation et valorisation des ressources et espaces naturels du Tchad mise en place grâce aux actions APEF et NaturA-Tchad-1, précédemment financées par l'UE :

- Démarrer l'ensemble des activités prévues dans le premier projet de Plan de travail budgété annuel (PTBA) de Tchad-Nature, dans les domaines de la conservation, la valorisation et la gouvernance, la formation, le pilotage et le support.
- Renforcer la qualité, la quantité et l'équité des flux d'informations sur conservation et valorisation, qui circulent entre les paysages ciblés et les acteurs nationaux (Ministère du Plan, Ministère en charge de l'Environnement, autres ministères sectoriels concernés, autres autorités, OSC), sous-régionaux et internationaux (par ex. en lien avec OFAC-COMIFAC, UICN, JRC)
- Etablir un cadre de conformité du secteur conservation et des secteurs de développement territorial durable aux droits internationaux humains et à l'égalité de genre
- Augmenter la compétence des professionnels de la {conservation / valorisation} au moyen de formations qualifiantes et/ou diplômantes en alternance dans les paysages ciblés, en favorisant les femmes et des personnes vulnérables comme les personnes vivant avec un handicap (par ex. via bourses dédiées) ; les formations devront mettre en valeur le cadre de conformité aux droits humains et à l'égalité de genre.
- Sensibiliser le grand public Tchadien sur les enjeux et les opportunités de la conservation et de la valorisation des ressources naturelles, y compris l'intégration de l'éducation, de l'équité et l'égalité de genre.
- Améliorer la reconnaissance technique, politique et médiatique du Tchad sur les enjeux de conservation-valorisation au niveau sous-régional (par ex. PFBC) et international (par ex. CDB).

### 3.3 Intégration des questions transversales

#### **Protection de l'environnement et changement climatique**

#### **Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)**

L'évaluation préliminaire de l'EIE classe l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire), car l'action est focalisée sur la protection des écosystèmes et de la diversité biologique (OS1) et sur le renforcement de la durabilité des usages des ressources et des espaces naturels (OS2 et OS3).

### **Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC)**

L'examen analytique conclut que cette action est à risque climatique faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire) car si bien les paysages ciblés (comme l'ensemble du pays) sont potentiellement affectés par les risques associés aux changements climatiques, l'action a pour objectif général un impact environnemental et climatique positif.

L'action contribue à l'adaptation des acteurs ruraux aux risques climatiques (voir OS2 et OS3, incluant notamment des activités de sensibilisation, des actions en faveur de systèmes de production agropastoraux et de chaînes de valeur plus résilients, des meilleures pratiques par exemple basées sur l'agroforesterie et l'agroécologie, d'autres actions de développement climato-intelligent). L'action contribue également à l'atténuation des risques climatiques (voir OS1, activités de conservation, y compris la séquestration de carbone dans des écosystèmes préservés, la promotion des systèmes de production plus neutres y compris par la réduction des feux de savane, la réduction des risques d'inondations ou de périodes prolongées de sécheresse (cf. ci-dessous « Réduction des risques de catastrophe »), la promotion des énergies renouvelables, etc.). Par conséquent, il existe un lien étroit entre cette action et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) à travers les activités contribuant à l'adaptation (actions positives sur les sociétés locales et leurs systèmes de production agropastoraux) et à l'atténuation (actions positives relatives à l'affectation des terres et à la préservation des écosystèmes et de la biomasse).

La capacité des partenaires de mise en œuvre et des services impliqués à surveiller et à traiter efficacement les risques climatiques, sera prise en considération au niveau des actions spécifiques. Dans ce domaine comme dans les autres, les bénéficiaires des actions devront accompagner les partenaires des trois OS et renforcer leur capacité d'appropriation et de participation à la coordination.

---

### **Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD sur l'égalité entre les hommes et les femmes de l'OCDE mentionnés à la section 1.1, cette action porte la mention G1 (objectif significatif). Cela implique que certains secteurs ciblés étant encore très masculins (par ex. conservation de l'environnement et pastoralisme), l'action prévoit des activités de réduction des discriminations liées au genre (par ex. plan d'action-budget-évaluation sensible au genre, monitoring désagrégé selon le sexe, respect des % « plancher » de femmes lors des recrutements, manuels de procédure ou de gestion des infrastructures sensible au genre, actions de sensibilisation, etc.) et recommande des activités de discrimination positive (constitutions d'équipes féminines, bourses de formation pour les femmes). L'appui aux systèmes et aux filières productives insistera dans la mise en place de processus de renforcement des droits économiques et sociaux, et d'autonomisation des femmes dans toute leur diversité et des autres catégories vulnérables. De plus, en termes gouvernance, de participation et d'équité, une attention particulière sera portée aux catégories incluant les femmes, les jeunes et les communautés quant à l'accès égal aux espaces de concertation et aux processus de décision.

Cette action s'est nourrie de la fiche d'analyse sectorielle établie au Tchad sur « genre et biodiversité ». L'action contribue au troisième plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes (GAP III, 2021-2025) notamment à sa/ses priorité(s) thématique(s) suivantes : « renforcer les droits économiques et sociaux et tout particulièrement l'autonomisation des filles et des femmes », « favoriser la participation et le leadership sur un pied d'égalité », « relever les défis et exploiter les possibilités offertes par la transition verte et la transformation numérique ».

### **Droits de l'homme**

De manière générale, la mauvaise gouvernance figure parmi les principales racines de la faiblesse de l'État de droit, laquelle faiblesse est à son tour la principale cause des manquements aux droits humains (insécurité, injustices, discriminations, etc.).

C'est pourquoi stratégiquement, l'action vise l'amélioration de la gouvernance des ressources et des espaces naturels du Tchad, suivant une approche participative et inclusive de toutes les personnes. Cette meilleure gouvernance contribuera à une réduction de l'insécurité et de l'injustice dans les paysages ciblés, et consécutivement améliorera le respect des droits des humains dépendant des ressources et espaces ruraux, en particulier les personnes les plus vulnérables (femmes, autochtones, enfants, déplacés etc.).

De plus, tactiquement, l'action favorisera l'établissement d'un cadre national de conformité aux droits humains pour le secteur conservation, puis favorisera sa prise en compte dans les formations et les actions au niveau des paysages ciblés.

En outre, une approche basée sur les droits humains et leur cinq principes opérationnels seront prise en compte : la participation significative et inclusive ; l'accès au processus décisionnel ; la non-discrimination et égalité ; l'obligation de redevabilité et État de droit pour toutes et tous ; la transparence et accès à des informations étayées par des données ventilées.

---

### **Invalidité/Handicap**

Conformément aux codes du CAD sur l'invalidité/le handicap de l'OCDE mentionnés à la section 1.1, cette action porte la mention D0. Cela implique que l'action est mise en œuvre en grande partie sur des territoires ruraux isolés où les capacités de prise en compte de l'invalidité par les pouvoirs publics sont faibles. L'action n'a pas les moyens pour avoir un impact significatif sur ce volet. Cependant, l'action promouvra une approche inclusive envers les personnes handicapées dans ses activités de communication et de participation, mais aussi de valorisation des ressources naturelles, aussi bien dans sa composante nationale que dans ses composantes territoriales.

---

### **Réduction des inégalités**

L'action agira sur la réduction des inégalités à travers la planification et gouvernance participative des espaces et des ressources naturelles, la promotion de systèmes de production et de chaînes de valeur ancrés dans les territoires ainsi que équitables et durables, et le partage des bénéfices tirées des actions de protection des écosystèmes et de la biodiversité. Il est prévu d'agir sur la gouvernance et la promotion des services sociaux de base tels que l'éducation. Dans tous ces domaines, les informations disponibles montrent que les populations vulnérables y compris les femmes et les personnes les plus pauvres, ainsi que les populations nomades, se trouvent souvent mis à l'écart, en partie en raison de la persistance de normes sociales et culturelles discriminantes. L'action fera en sorte à promouvoir l'inclusion de ces personnes dans les activités et dans les résultats.

---

### **Démocratie**

Cette action vise l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la mauvaise gouvernance au niveau des territoires. Compte tenu que la participation à la gouvernance (« par qui et comment sont prises les décisions ») est assez unanimement considérée comme une condition sine qua none de l'amélioration de la démocratie, l'action ambitionne très spécifiquement de contribuer à l'amélioration de la démocratie au moins territoriale.

---

### **Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

Les conflits d'usages des terres en général et agro-pastoraux en particulier sont considérés comme parmi les principales causes des conflits et des violences dans le Sahel. La réduction de ces conflits dans les territoires riverains des aires protégées est l'une des priorités de toute l'action et concerne directement ou indirectement ses produits attendus. L'action ambitionne ainsi de contribuer très significativement à la consolidation de la paix et de la résilience dans les territoires concernés, et d'inspirer ainsi les autres territoires ruraux du Tchad. L'action renforcera la complémentarité entre l'action préventive qui sera privilégiée (gouvernance et aménagement des

territoires, conventions locales, accords sociaux...), les mécanismes locaux de gestion de conflits, et les approches d'application de la loi à travers les institutions de police et de justice.

### Réduction des risques de catastrophes

L'action vise la conservation des paysages et de la biodiversité et l'amélioration de la gouvernance des territoires et des ressources naturelles, en même temps que la réduction des impacts des exploitations de ces ressources. A travers ceci, l'action poursuit à la fois une atténuation des risques de catastrophes locales liées à l'accès aux terres, aux pâturages et à l'eau, et une adaptation des riverains aux perturbations globales déjà enclenchées. Localement et à travers la préservation et la résilience des systèmes écologiques (écosystèmes, système végétation-sols-eau), l'action contribuera à limiter des effets telles que les inondations ou les périodes prolongées de sécheresse. La préservation des substrats, des communautés vivantes et des cycles biogéochimiques contribuera à l'atténuation des problèmes de fertilité des sols.

### Autres considérations, le cas échéant

Les situations de déplacement forcé ont été évoquées dans la section des parties prenantes. L'action vise à prévenir les risques d'instabilité et à augmenter la résilience des populations concernées. Certaines zones plus concernées par des situations exogènes de déplacement forcé seront surveillées à travers l'action : camp de Moyo près de Haraze (Aoûk), aire de Mandelia, etc.

## 3.4 Risques et enseignements tirés

| Catégorie   | Risques   | Probabilité (élevée / moyenne / faible) | Impact (élevé / moyen / faible) | Mesures d'atténuation  |
|-------------|---|---|---------------------------------|--|
| Gouvernance | Risque 1 : Perturbation ou absence de stabilité institutionnelle et politique et de sécurité publique, y compris risques de conflits (agriculteurs-éleveurs, autres populations, aires protégées...) et situations de déplacement ou de déstabilisation locale (voire nationale ou régionale) | E                                       | E                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'action constitue justement une réponse structurante aux causes profondes de ces perturbations ;</li> <li>- Dialogue politique soutenu en accompagnement au projet, mobilisation des conventions de délégation en cours ;</li> <li>- Dialogue local soutenu en accompagnement au projet, renforcement des valeurs citoyennes, de justice et d'équité dans la mise en œuvre de l'action ;</li> <li>- Contribution à la mobilisation locale des mécanismes de prévention et de résolution des conflits locaux ;</li> <li>- Prise en compte systématique du risque dans la conception et la mise en œuvre des actions ;</li> <li>- Action mise en œuvre surtout par des acteurs originaires ou résidents au Tchad, plus résilients face à d'éventuelles crises sécuritaires.</li> </ul> |

|                                    |  |          |          |  |
|------------------------------------|--|----------|----------|--|
| Gouvernance                        | Absence d'une volonté soutenue de l'Etat, des collectivités et des partenaires techniques et financiers à s'investir dans l'action                       | <b>M</b> | <b>M</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication soutenue sur les enjeux et effets de l'action ;</li> <li>- Dialogue et renforcement de l'alignement aux priorités et instruments d'interventions de l'Etat et des PTF, y compris les délégations de gestion en cours d'exécution ;</li> <li>- Implication des acteurs dans le processus de conception et de mise en œuvre ;</li> <li>- Réponse appropriée aux préoccupations et attentes des parties prenantes.</li> </ul>  |
| Gouvernance et social              | Absence d'une motivation suffisante des acteurs locaux de mise en œuvre ; manque d'intégration suffisante des femmes et les populations plus vulnérables | <b>M</b> | <b>M</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'action constitue une réponse aux enjeux de gouvernance et de développement local ;</li> <li>- Communication soutenue sur les enjeux et effets de l'action ;</li> <li>- Cadre de mobilisation et de collaboration active bien défini, avec les acteurs locaux pertinents ;</li> <li>- Les acteurs vulnérables et les femmes seront associés dans les institutions et les activités ;</li> <li>- Appui administratif, technique et financier dans la conduite des activités.</li> </ul> |
| Environnement et Social-économique | Des effets négatifs environnementaux, sociaux (y compris des résistances au changement de normes socio-culturelles) et économiques                       | <b>F</b> | <b>F</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'action constitue une réponse à la prise en charge des défis environnementaux, sociaux et économiques ;</li> <li>- Suivi-évaluation systématique, participatif, sensible au genre et inclusif de la mise en œuvre des actions.</li> <li>- Intégration d'une double démarche « paysage » et « territoire » à la fois pour prévenir les risques et mettre en place des mesures d'atténuation, et pour augmenter la résilience des systèmes sociaux et environnementaux</li> </ul>        |
| Gouvernance                        | Manque d'expérience diminuant la capacité d'absorption de financements internationaux par les acteurs décentralisés.                                     | <b>F</b> | <b>F</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le partenariat avec les acteurs de mise en œuvre tient compte d'une évaluation de leur légitimité, capacité administrative, technique et financière ;</li> <li>- Les organisations et acteurs avec moins d'expérience y compris les personnes vulnérables et les femmes, seront accompagnés dans la conception et mise en œuvre de leurs activités.</li> </ul>  |

### **Enseignements tirés :**

L'UE a soutenu la biodiversité au Tchad à travers différents instruments depuis la fin des années 80. Ce soutien a permis d'obtenir des résultats probants depuis une dizaine d'années fructueux suite à la mise en place d'un partenariat entre le gouvernement du Tchad et l'ONG African Parks Network pour la gestion des aires protégées suivant un mode de gestion en délégation. Ce dispositif a permis de renforcer la gouvernance de ces espaces, avec un impact direct sur la biodiversité et sur la dynamique de développement concerté et durable des populations humaines des espaces riverains.

Un autre enseignement tiré est la nécessité de soutenir des processus inclusifs pour l'amélioration de la gestion des territoires, qui passe par la concertation locale pour créer ou appliquer les conventions d'usage nécessaires au partage de l'espace et des ressources naturelles, ou des accords sociaux nécessaires au partage d'une infrastructure hydraulique. La participation des femmes et des autres personnes vulnérables à ces processus inclusifs est essentielle et doit être exigée et vérifiée. Un contrôle de l'application de ces conventions qui doivent avoir force de loi est aussi essentiel que l'application de la loi générale.

Il serait ainsi intéressant d'appliquer ces méthodes à d'autres espaces, secteurs, services, acteurs et activités pour aller au-delà des seules conventions et comités de gestion négociés. Il s'agirait par exemple de permettre d'installer ou de confirmer dans la durée des institutions et des gestionnaires qui pourraient agir sur plusieurs domaines à la fois et couvrir des territoires plus importants qu'un village.

Dans le cadre de la présente action, la création de l'institution Tchad-Nature vise à transposer au niveau national les réussites enregistrées au niveau local. Le contexte budgétaire du Tchad ne permettant aucun investissement dans le domaine de l'environnement dans l'immédiat, la création de Tchad-Nature pourrait être à même de drainer des financements plus importants de bailleurs institutionnels et privés, l'impulsion de l'UE s'avérant être une garantie, dans la mesure où cette institution fonctionne en toute transparence.

### 3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est que :

- SI les organisations délégataire de gestion ou d'assistance technique améliorent l'aménagement, mobilisent les connaissances et réussissent la protection des aires de conservation et des corridors biologiques (et rendent opérationnelles d'autres mesures de conservation efficaces par zone, AMCEZ, au sens de la Convention sur la Diversité Biologique), dans un contexte qui n'est pas davantage déstabilisé et où les contrats de délégation de gestion, d'assistance technique et de subvention sont respectés et exécutés de façon acceptable, ALORS les services des écosystèmes et la biodiversité seront restaurés dans les paysages ciblés.

- SI les organisations délégataire de gestion ou d'assistance technique participent au renforcement de l'efficacité, l'équité et la durabilité économique, sociale et environnementale des systèmes de production, des filières et chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales territoriales, dans un contexte qui n'est pas davantage victime de la corruption et des racketts, et où les investissements sont maintenus, le capital humain et social mobilisé, et les ressources naturelles bien gérées, ALORS des revenus et un accès aux services sociaux de base seront plus conséquents et plus équitablement partagés avec les populations vulnérables y compris les femmes, dans les paysages ciblés.

- SI les organisations délégataire de gestion ou d'assistance technique participent au renforcement de la transparence des systèmes de planification et des décisions, la redevabilité des décideurs et l'inclusion des populations vulnérables et tout particulièrement des femmes dans les délibérations, tout en diminuant les pratiques de collusion, d'impunité et de discriminations des décisionnaires sectoriels territoriaux et nationaux, dans un contexte qui n'est pas davantage corrompu et où les décisions sont respectées et correctement appliquées, ALORS les retombées de l'action collective et la planification et opérationnalisation de l'accès équitable aux ressources, aux bénéfices de leur exploitation, aux services sociaux de base ainsi qu'aux compétences pourront être améliorées.

- SI les ressources naturelles et services écosystémiques, les revenus, les services sociaux de base et les compétences et institutions sont restaurés ou consolidés dans une étendue plus vaste de territoires riverains des aires protégées, dans un contexte qui n'est pas davantage risqué voire conflictuel, ALORS la qualité de vie de ruraux, en particulier les femmes et les personnes vulnérables, sera améliorée.

### 3.6 Matrice du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, de l'établissement des rapports et de l'évaluation de l'intervention. Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être élaboré au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être indiquées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à ce document d'action, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles (jalons) intermédiaires pour les indicateurs des produits attendus et des réalisations si besoin.

- Le premier rapport d'avancement doit inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de référence/cibles).
- Les rapports d'avancement doivent fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final doit inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice du cadre logique indicatif peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les produits attendus et les indicateurs, valeurs cibles et valeurs de référence associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucune modification n'étant nécessaire à la décision de financement.

#### MODALITÉ DE PROJET (3 niveaux de résultats / indicateurs / source de données / hypothèses – pas d'activités)

| Résultats     | Chaine de résultats (@):<br>(maximum 10)  | Indicateurs (@):<br>(au moins un indicateur par<br>résultat attendu)  | Valeurs de référence<br>(valeurs et années)  | Valeurs cibles<br>(valeurs et<br>années)  | Sources de<br>données  | Hypothèses     |
|---------------|---|---|--|---|--|----------------|
| <b>Impact</b> | Les succès en termes de conservation de la nature et de qualité de vie des populations rurales (notamment vulnérables, et tout particulièrement les femmes) obtenus dans les « paysages clés de conservation » historiquement soutenus par l'Union européenne au Tchad, sont amplifiés. | 1/ Indice de pauvreté BNS (Basic Necessity Survey) dans les paysages clé, désagrégé par sexe, âge et situation de handicap (lien avec ODD 1.1.1., GERF 1.23)<br><br>2/ Indice de perception des populations riveraines sur le rôle des aires protégées dans leur résilience (écosystèmes, ressources naturelles, climat), désagrégé par sexe âge et situation de handicap | 1/ À extraire des études menées en phase-1 de Natura-Tchad<br><br>2/ À extraire des études menées en phase-1 de Natura-Tchad | 1/ Moins 15 % en année-3 de l'intervention<br><br>2/ Plus 15 % en année-3 de l'intervention | 1/ Rapports et études du programme<br><br>2/ Rapports et études du programme | Non applicable |

| Résultats  | Chaine de résultats (@):<br>(maximum 10)   | Indicateurs (@):<br>(au moins un indicateur par<br>résultat attendu)  | Valeurs de référence<br>(valeurs et années)   | Valeurs cibles<br>(valeurs et<br>années)  | Sources de<br>données  | Hypothèses   |
|--|--|---|---|---|--|--|
| <b>Réalisation<br/>(Objectif<br/>spécifique) 1</b> | La restauration de la diversité biologique et des biens et services écosystémiques dans des paysages clés, est amplifiée.  | 1.1 Surfaces (Km2) d'écosystèmes terrestres sous (a) protection, (b) gestion durable avec le soutien de l'UE (GERF 2.2, ODD 15)<br>1.2 Taux de dégradation ou de conversion des habitats naturels (%)<br>1.3 Evolution des populations des principales espèces indicatrices de l'état des écosystèmes (nombre)  | 1.1/ 55 450 Km <sup>2</sup> en 2023<br>1.2/ À extraire des études menées en phase-1 de Natura-Tchad<br>1.3/ À déterminer en année-1 de l'action   | 1.1/ Consolidation ou augmentation significative en année-3<br>1.2/ Moins 20 % en année-3<br>1.3/ Consolidation ou augmentation significative suivant les cas, en année-3 | 1.1/ Rapports et études du programme<br>1.2 Analyse spatiale OFAC-JRC<br>1.3/ Rapports et études du programme        | Pas de hausse des prix ou de dégradation socioéconomique augmentant les exploitations illégales de ressources naturelles           |
| <b>Réalisation<br/>(Objectif<br/>spécifique) 2</b> | Les bénéfices équitables (avec une attention particulière attribuée à l'autonomisation des femmes) et durables tirés des systèmes de production et chaînes de valeurs basées sur les biens et services écosystémiques dans les collectivités et territoires des paysages clés, sont augmentés. | 2.1 Nombre d'évaluations socioéconomiques et environnementales, territorialisées et sensibles au genre, des filières<br>2.2 Nombre de petits exploitants bénéficiant d'interventions soutenues par l'UE visant à accroître leur production durable, leur accès aux marchés et/ou la sécurité foncière (GERF 2.1, ODD 2). Désagrégation par sexe, âge et situation de handicap<br>2.3 Surface (ha) d'écosystèmes | 2.1/ À déterminer en année-1 de l'action (selon situation des projets précédents)<br>2.2/ À déterminer en année-1 de l'action (selon situation des projets précédents)<br>2.3/ À déterminer en année-1 de l'action (selon situation des projets précédents) | 2.1/ Au moins 2 (filiale pastorale, autre filière)<br>2.2/ Plus 10 % en année-3<br>2.3/ Plus 10 % en année-3  | 2.1/ Rapports et études du programme<br>2.2/ Rapports et études du programme<br>2.3/ Rapports et études du programme | Pas de situation sécuritaire ou de récession économique réduisant le nombre d'actifs ruraux ou la surface gérée de manière durable |

| Résultats  | Chaine de résultats (@):<br>(maximum 10)   | Indicateurs (@):<br>(au moins un indicateur par<br>résultat attendu)   | Valeurs de référence<br>(valeurs et années)   | Valeurs cibles<br>(valeurs et<br>années)  | Sources de<br>données  | Hypothèses   |
|--|--|--|---|---|--|--|
|  |  | agricoles et pastoraux où des pratiques de gestion durable ont été introduites avec l'aide de l'UE (GERF 2.2, ODD 2)   |   |   |  |  |
| <b>Réalisation<br/>(Objectif<br/>spécifique) 3</b> | La gouvernance centrale et décentralisée de la conservation et de la valorisation de la diversité biologique, des biens et des services écosystémiques, est améliorée. | 3.1 Score Natural Resources Governance Tool (NRGT)<br>3.2 Pourcentage de femmes au sein des organisations bénéficiaires en tant que (a) employées (b) cadres (lien avec ODD 551, GERF 1.29)<br>3.3 Nombre de réformes politiques, réglementaires ou juridiques adoptées afin de soutenir l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes, en ce qui concerne par exemple les droits de propriété et les droits fonciers, la succession, la mobilité et l'accès aux documents d'identité (GAP III) | 3.1/ À extraire des études menées en phase-1 de NaturA-Tchad<br><br>3.2/ À déterminer en année-1 de l'action (selon situation des projets précédents)<br><br>3.3/ Aucune en année 1 | 3.1/ Plus 15 % en année-3<br><br>3.2/ Plus 5 % en année-3<br><br>3.3/ Introduction de réformes significatives en quantité et/ou qualité suivant les cas, en année-3 | 3.1/ Rapports et études du programme<br><br>3.2/ Rapports et études du programme<br><br>3.3/ Rapports et études du programme | Poursuite en continu des processus de gouvernance locale et nationale, pas d'augmentation significative de la corruption (mesurable par l'indice de perception de la corruption) |
| <b>Produit 1 lié à la Réalisation 1</b>            | 1.1 Les opérations de conservation en cours sont consolidées dans GEFZ et RNCE.  | 1.1.1 Score d'efficacité de gestion (IMET) dans GEFZ et RNCE<br><br>1.1.2 Nombre de solutions d'application de la loi  | 1.1.1/ À extraire des études menées en phase-1 de NaturA-Tchad<br><br>1.1.2/ À déterminer   | 1.1.1/ Plus 5 % en année-3<br><br>1.1.2/ Consolidation ou augmentation  | 1.1.1/ Site web de OFAC<br><br>1.1.2/ Rapports et  | Pas de dégradation des relations entre délégataire et état   |

| Résultats                                       | Chaine de résultats (@):<br>(maximum 10)  | Indicateurs (@):<br>(au moins un indicateur par<br>résultat attendu)  | Valeurs de référence<br>(valeurs et années)   | Valeurs cibles<br>(valeurs et<br>années)   | Sources de<br>données  | Hypothèses   |
|---|---|---|---|--|--|--|
|   |   | effectuées : (a) arrestations,<br>procès-verbaux et saisies ; (b)<br>jugements et sanctions   | en année-1 de l'action<br>(selon situation des<br>projets précédents)   | significative<br>suivant les cas, en<br>année-3  | études du<br>programme ;<br>greffes des<br>tribunaux   |  |
| <b>Produit 2 lié à<br/>la Réalisation<br/>1</b> | 1.2 Les opérations de conservation<br>sont consolidées et/ou démarrées<br>dans les paysages clé émergents.  | 1.2.1 Taux d'envahissement<br>illégal de l'aire protégée ciblée<br>(%)<br><br>1.2.2 Nombre d'opérations<br>d'application de la loi<br>entreprises   | 1.2.1/ À extraire des<br>études menées en<br>phase-1 de NaturA-<br>Tchad<br><br>1.2.2/ À déterminer<br>en année-1 de l'action<br>(selon situation des<br>projets précédents)  | 1.2.1/ Moins 15 %<br>en année-3<br><br>1.2.2/<br>Augmentation<br>significative<br>suivant les cas, en<br>année-3   | 1.2.1/<br>Analyse<br>spatiale<br>OFAC-JRC ;<br>rapports et<br>études du<br>programme<br><br>1.2.2/<br>Rapports et<br>études du<br>programme      | Pas de<br>dégradation des<br>relations entre<br>délégitaire et<br>état |
| <b>Produit 1 lié à<br/>la Réalisation<br/>2</b> | 2.1 Les systèmes de production et<br>chaînes de valeurs de la filière<br>« pastorale » inclusifs et sensibles<br>au genre sont consolidées dans les<br>collectivités et territoires des<br>paysages ciblés. | 2.2.1 Nombre d'infrastructures<br>construites ou rendues<br>fonctionnelles et bien gérées<br>avec l'appui de l'action, par<br>type d'infrastructure<br><br>2.2.2 Nombre de sous-filières<br>et chaînes de valeur<br>garantissant la participation et<br>l'autonomisation des femmes<br>dans les territoires ciblés,<br>appuyées au terme de l'action, | 2.2.L'inventaire<br>d'infrastructures à<br>préciser en d'année-1<br>de l'action (selon<br>situation des projets<br>précédents)<br><br>2.2.2/ À déterminer<br>en d'année-1 de<br>l'action (selon<br>situation des projets<br>précédents) | 2.2.1/ A<br>déterminer en<br>année 1 de l'action<br><br>2.2.2/ A<br>déterminer en<br>année 1 de l'action<br><br>2.2.3/ A<br>déterminer en<br>année 1 de l'action | 2.1.1/<br>Rapports et<br>études du<br>programme<br><br>2.2.2/<br>Rapports et<br>études du<br>programme<br><br>2.2.3/<br>Rapports et<br>études du | Pas de<br>perturbation<br>systémique de<br>la filière<br>pastorale     |

| Résultats                                       | Chaine de résultats (@):<br>(maximum 10)   | Indicateurs (@):<br>(au moins un indicateur par<br>résultat attendu)  | Valeurs de référence<br>(valeurs et années)   | Valeurs cibles<br>(valeurs et<br>années)   | Sources de<br>données  | Hypothèses  |
|---|--|---|---|--|--|---|
|   |  | avec plan de passage à l'échelle<br>2.2.3 Nombre de personnes<br>bénéficiaires travaillant dans<br>les sous-filières et chaînes de<br>valeur appuyées, désagrégé par<br>sexe, par âge et situation de<br>handicap   | 2.2.3/ À déterminer<br>en d'année-1 de<br>l'action (selon<br>situation des projets<br>précédents)   |  | programme  |   |
| <b>Produit 2 lié à<br/>la Réalisation<br/>2</b> | 2.2 D'autres systèmes de<br>production, chaînes de valeurs et<br>services sociaux de base (SSB)<br>inclusifs et sensibles au genre sont<br>appuyés dans les collectivités et<br>territoires des paysages ciblés. | 2.2.1 Nombre d'infrastructures<br>construites ou rendues<br>fonctionnelles et bien gérées<br>avec l'appui de l'action, par<br>type d'infrastructure<br>2.2.2 Nombre de sous-filières<br>et chaînes de valeur<br>garantissant la participation et<br>l'autonomisation des femmes<br>dans les territoires ciblés,<br>appuyées au terme de l'action,<br>avec plan de passage à l'échelle<br>2.2.3 Nombre de personnes<br>bénéficiaires travaillant dans<br>les sous-filières et chaînes de<br>valeur appuyées, désagrégé par<br>sexe, par âge et situation de<br>handicap<br>2.2.4. Nombre de services<br>sociaux de base créés ou | 2.2.L'inventaire<br>d'infrastructures à<br>préciser en d'année-1<br>de l'action (selon<br>situation des projets<br>précédents)2.2.2/ à<br>déterminer en<br>d'année-1 de l'action<br>(selon situation des<br>projets précédents)<br>2.2.3/ À déterminer<br>en d'année-1 de<br>l'action (selon<br>situation des projets<br>précédents)<br>2.2.4/ À déterminer<br>en d'année-1 de<br>l'action (selon<br>situation des projets<br>précédents) | 2.2.1/ À<br>déterminer en<br>année 1 de l'action<br>2.2.2/ À<br>déterminer en<br>année 1 de l'action<br>2.2.3/ À<br>déterminer en<br>année 1 de l'action<br>2.2.4/ À<br>déterminer en<br>année 1 de l'action<br>2.2.5/ À<br>déterminer en<br>année 1 de l'action | 2.2.1/<br>Rapports et<br>études du<br>programme<br>2.2.2/<br>Rapports et<br>études du<br>programme<br>2.2.3/<br>Rapports et<br>études du<br>programme<br>2.2.4/<br>Rapports et<br>études du<br>programme<br>2.2.4/<br>Rapports et<br>études du | Pas de<br>perturbation<br>systémique des<br>filières ciblés |

| Résultats                               | Chaine de résultats (@):<br>(maximum 10)  | Indicateurs (@):<br>(au moins un indicateur par<br>résultat attendu)   | Valeurs de référence<br>(valeurs et années)  | Valeurs cibles<br>(valeurs et<br>années)   | Sources de<br>données   | Hypothèses   |
|---|---|--|--|--|---|--|
|   |   | <p>améliorés, désagrégé par type de service</p> <p>2.2.5. Nombre de personnes bénéficiaires des services sociaux de base créés ou améliorés, désagrégé par type de service et par sexe, âge et situation de handicap</p>   | 2.2.5/ À déterminer en d'année-1 de l'action (selon situation des projets précédents)  |  | programme   |  |
| <b>Produit 1 lié à la Réalisation 3</b> | 3.1 La gouvernance des collectivités/territoires et de leurs services sociaux de base (SSB) est améliorée dans les paysages ciblés. | <p>3.1.1 Score Community Constituency Index</p> <p>3.1.2 Nombre de documents de planification territoriale élaborés ou révisés avec la participation des acteurs y compris OSC, et avec l'appui de l'UE (GERF 2.29)</p> <p>3.1.3 Nombre de contrats sociaux relatifs aux territoires et aux filières et tenant compte des besoins exprimés par les femmes, formellement adoptés ou actualisés par an dans les territoires ciblés (en lien avec GERF 2.29)</p> <p>3.1.4 Création de conditions propices à une participation égale des femmes, des</p> | <p>3.1.1/ À extraire des études menées en phase-1 de NaturA-Tchad</p> <p>3.1.2/ À déterminer en année-1 de l'action (selon situation des projets précédents)</p> <p>3.1.3/ À déterminer en année-1 de l'action (selon situation des projets précédents)</p> <p>3.1.4/ À déterminer en année-1 de l'action (selon situation des projets précédents)</p> | <p>3.1.1/ Plus 15 % en année-3</p> <p>3.1.2/ À déterminer en année 1 de l'action</p> <p>3.1.3/ À déterminer en année 1 de l'action</p> <p>3.1.4/ Amélioration significative des conditions de participation à la prise de décision</p> | <p>3.1.1/ Rapports et études du programme</p> <p>3.1.2/ Rapports et études du programme</p> <p>3.1.3/ Rapports et études du programme</p> <p>3.1.4/ Rapports et études du programme</p> | Pas de perturbations politiques et/ou sécuritaires dans les territoires ciblés |

| Résultats                                       | Chaine de résultats (@):<br>(maximum 10)  | Indicateurs (@):<br>(au moins un indicateur par<br>résultat attendu)   | Valeurs de référence<br>(valeurs et années)  | Valeurs cibles<br>(valeurs et<br>années)            | Sources de<br>données  | Hypothèses  |
|---|---|--|--|---|--|---|
|   |   | hommes, des filles et des<br>garçons, dans toute leur<br>diversité, aux processus de<br>prise de décision (GAP III)  |  |   |  |   |
| <b>Produit 2 lié à<br/>la Réalisation<br/>3</b> | 3.2 La gouvernance de la<br>conservation et de la valorisation<br>des espaces et ressources<br>naturelles au niveau national est<br>améliorée durablement via un<br>Office pour la conservation et la<br>valorisation de la nature au Tchad,<br>alias « Tchad-Nature ». | 3.2.1 Pourcentage du PTBA<br>théorique réalisé par Tchad-<br>Nature<br><br>3.2.2 Nombre de<br>recommandations politiques et<br>techniques issues<br>d'études/platformes de<br>dialogue soutenues par l'UE et<br>adoptées par les décideurs et les<br>acteurs concernés | 3.2.1/ 0 (PTBA<br>théorique à<br>déterminer en année 1<br>de l'action)<br><br>3.2.2/ 0 (situation<br>initiale à déterminer<br>en année 1 de<br>l'action) | 3.2.1/ 50% en<br>année-3<br><br>3.2.2/ 6 en année-3 | 3.2.1/<br>Rapports et<br>études du<br>programme<br><br>3.2.2/<br>Rapports et<br>études du<br>programme | Pas de<br>dégradation des<br>relations entre<br>Tchad-Nature<br>et état |

## 4 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

### 4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République du Tchad.

### 4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3.2 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 84 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### 4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

n/a

### 4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>7</sup>.

#### 4.4.1 Gestion directe (subventions)

**Subventions (gestion directe):** l'action sera majoritairement mise en œuvre par le biais de trois types de subventions<sup>8</sup>.

##### 4.4.1.1 Subventions aux paysages GEFZ, RNCE, Aoûk, RFOROA, PNManda (cf. carte indicative en Annexe 2)

Les paysages ciblés peuvent inclure les aires protégées suivantes, ainsi que leurs territoires riverains :

- le grand écosystème fonctionnel de Zakouma (GEFZ), qui comprend le parc national de Zakouma (PNZ), la Réserve de Faune de Siniaka Minia (RFSM), la Réserve de Faune du Bahr Salamat (RFBS) et le domaine de chasse de Roukoum (DCR) ;
- la Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi (RNCE) ;
- les aires protégées en cours d'établissement sur l'ancien Domaine de Chasse de l'Aouk (DCA, à titre indicatif les sites de Mandjo et Bahr Keita) ;
- la Réserve de Faune de Ouadi-Rime Ouadi-Achim (RFOROA) ;
- le Parc National de Manda (PNM) ;
- tout autre paysage jugé « clé » (notamment dans l'orientation stratégique de la Commission titrée « Au-delà des éléphants », ainsi que dans l'initiative NaturAfrica)

##### a) Objet de la (des) subvention(s)

Les subventions contribueront, selon les caractéristiques des demandeurs et dans un ou plusieurs des paysages

<sup>7</sup> [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu). Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site internet, c'est la version du JO qui fait foi.

<sup>8</sup> Les différentes interventions seront mises en cohérence et coordonnées entre elles, y compris sur le plan méthodologique, logiques d'intervention, emprise spatiale, etc. Les contrats seront conçus/négociés pour intégrer une telle coordination. Par ailleurs, chaque subvention individuelle peut couvrir différentes activités, en phase avec la description fournie à la section 3.2. A noter qu'une complémentarité sera assurée avec les actions correspondantes des États Membres (par exemple, appui de la France prévu dans la région du Lac Fitri).

ciblés, à atteindre simultanément les trois objectifs spécifiques de l'action (avec exception du produit 3.2).

#### **b) Type de demandeurs visés**

Les demandeurs potentiels seront des organisations non gouvernementales (ONG). Les demandeurs devront démontrer une expérience de mise en œuvre d'initiatives dans les domaines de la préservation de la biodiversité, de l'économie verte et de la gouvernance. Les demandeurs disposeront de préférence d'un mandat négocié avec les autorités pour intervenir dans le ou les paysages en question, et plus particulièrement dans leurs aires protégées.

Au cas où une subvention ne serait pas envisageable avec un demandeur, pour cause de circonstances hors du contrôle de la Commission, une passation de marchés en gestion directe pourra être envisagée.

#### **4.4.1.2 Subvention au macropaysage GEFZ, Aoûk, PNManda (cf. carte indicative en Annexe 3)**

##### **a) Objet de la subvention**

La subvention contribuera, selon les caractéristiques des demandeurs et dans le seul macro-paysage « GEFZ-Aouk-Manda », à atteindre les OS2 et OS3 de l'action (avec exception du produit 3.2).

##### **b) Type de demandeurs visés**

Les demandeurs potentiels seront des organisations non gouvernementales (ONG). Les demandeurs disposeront de préférence d'un mandat négocié avec les autorités pour intervenir sur les OS2 et OS3 dans les paysages en question. Les demandeurs seront de préférence présents et expérimentés sur les paysages ciblés, et prouvés compétents et expérimentés sur les OS concernés (compétences techniques, degré de spécialisation et capacité administrative). Plus précisément, les demandeurs devront démontrer une expérience particulière dans les domaines suivants : i) l'appui aux systèmes de production et aux chaînes de valeurs rurales, ii) la gouvernance territoriale et iii) la fourniture de services sociaux de base en zone rurale

#### **4.4.1.3 Subvention au niveau national (Tchad Nature)**

##### **a) Objet de la subvention**

La subvention contribuera, selon les caractéristiques des demandeurs et à l'échelle nationale, à atteindre le seul produit 3.2.

##### **b) Type de demandeurs visés**

Les demandeurs potentiels seront des opérateurs du secteur public et/ou des opérateurs mixtes étatique / non-étatique (GIP, Groupement d'Intérêt Public). Les demandeurs disposeront de préférence d'un mandat négocié avec les autorités pour animer un Office pour la conservation et la valorisation de la nature au Tchad. Les demandeurs devront démontrer une expérience de mise en œuvre d'initiatives dans les domaines de la préservation de la biodiversité, de l'économie verte et de la gouvernance.

Au cas où une subvention ne serait pas envisageable avec un demandeur, pour cause de circonstances hors du contrôle de la Commission, une passation de marchés en gestion directe pourra être envisagée

#### **4.4.2 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)**

Au cas où la mise en œuvre de la subvention 4. 4.1.2 ne pourrait pas être réalisée en gestion directe, pour cause de circonstances hors du contrôle de la Commission, on pourrait effectuer un passage à la gestion indirecte par des entités chargées de l'exécution en utilisant les critères suivants : expertise particulière i) dans l'appui aux systèmes de production et aux chaînes de valeurs rurales, ii) en matière de gouvernance territoriale et iii) en fourniture de services sociaux de base en zone rurale.

#### 4.5. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

#### 4.6. Budget indicatif

| Composantes budgétaires indicatives  | Contribution de l'Union (montant en EUR) |
|--|--|
| Modalités de mise en œuvre – voir section 4.4  |  |
| Subventions (gestion directe) – voir section 4.4.1   |  |
| Paysages GEFZ, RNCE et Aouk composé de :<br><b>OS1 Produit 1.1</b> « Les opérations de conservation en cours sont consolidées dans GEFZ et RNCE »<br><b>OS1 Produit 1.2</b> « Les opérations de conservation sont consolidées et/ou démarrées dans les paysages clé émergents »<br><b>OS2 Produit 2.1</b> « Les systèmes de production et chaînes de valeurs de la filière « pastorale » sont consolidés dans les collectivités et territoires des paysages ciblés »<br><b>OS2 Produit 2.2</b> « D'autres systèmes de production, chaînes de valeurs et services sociaux de base (SSB) sont appuyés dans les collectivités et territoires des paysages ciblés »<br><b>OS3 Produit 3.1</b> « La gouvernance des collectivités-territoires et de leurs services sociaux de base (SSB) est améliorée dans les paysages ciblés » | 10 000 000                               |
| Subventions en gestion directe – voir section 4.4.1  |  |
| Paysage RFOROA, compose de :<br><b>OS1 Produit 1.2</b> « Les opérations de conservation sont consolidées et/ou démarrées dans les paysages clé émergents »<br><b>OS2 Produit 2.1</b> « Les systèmes de production et chaînes de valeurs de la filière « pastorale » sont consolidés dans les collectivités et territoires des paysages ciblés »<br><b>OS2 Produit 2.2</b> « D'autres systèmes de production, chaînes de valeurs et services sociaux de base (SSB) sont appuyés dans les collectivités et territoires des paysages ciblés »<br><b>OS3 Produit 3.1</b> « La gouvernance des collectivités-territoires et de leurs services sociaux de base (SSB) est améliorée dans les paysages ciblés »  | 7 000 000                                |
| Subventions en gestion directe – voir section 4.4.1  |  |
| Paysage PNM, compose de :<br><b>OS1 Produit 1.2</b> « Les opérations de conservation sont consolidées et/ou démarrées dans les paysages clé émergents »<br><b>OS2 Produit 2.1</b> « Les systèmes de production et chaînes de valeurs de la filière « pastorale » sont consolidés dans les collectivités et territoires des paysages ciblés »<br><b>OS2 Produit 2.2</b> « D'autres systèmes de production, chaînes de valeurs et services sociaux de base (SSB) sont appuyés dans les collectivités et territoires des paysages   | 2 500 000                                |

|   |                   |
|---|-------------------|
| ciblés »<br><b>OS3 Produit 3.1</b> « La gouvernance des collectivités-territoires et de leurs services sociaux de base (SSB) est améliorée dans les paysages ciblés »   |                   |
| Subventions en gestion directe – voir section 4.4.1   |                   |
| Macro-paysage « GEFZ-Aouk-Manda » (carte indicative dans l'Annexe 3), composé de :<br><b>OS2 Produit 2.1</b> « Les systèmes de production et chaînes de valeurs de la filière « pastorale » sont consolidés dans les collectivités et territoires des paysages ciblés »<br><b>OS2 Produit 2.2</b> « D'autres systèmes de production, chaînes de valeurs et services sociaux de base (SSB) sont appuyés dans les collectivités et territoires des paysages ciblés »<br><b>OS3 Produit 3.1</b> « La gouvernance des collectivités-territoires et de leurs services sociaux de base (SSB) est améliorée dans les paysages ciblés » | 7 100 000         |
| Subventions en gestion directe – voir section 4.4.1   |                   |
| Niveau national, composé de :<br><b>OS3 Produit 3.2</b> « La gouvernance de la conservation et de la valorisation des espaces et ressources naturelles au niveau national est améliorée durablement via Tchad-Nature »  | 4 500 000         |
| Subventions en gestion directe – voir section 4.4.1   |                   |
| <b>Subventions</b> – enveloppe totale de la section 4.4.1   | <b>31 100 000</b> |
| <b>Évaluation</b> – voir section 5.2<br><b>Audit</b> – voir section 5.3   | 650 000           |
|   |                   |
| <b>Totaux</b>   | <b>32 000 000</b> |

#### 4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Il est prévu d'utiliser le comité de pilotage au niveau national mis en place lors de la phase-1 de NaturA-Tchad, avec le Gouvernement du Tchad, en l'élargissant pour tenir compte des nouveaux acteurs de l'action.

Dans ce cadre, il est prévu d'organiser :

- des réunions chargées de surveiller la bonne gouvernance (régularité des comptes, diffusion transparente des résultats et des réunions inclusives de gouvernance sur le terrain) et la bonne gestion de l'action (ressources diverses mobilisées de manière optimale) ;
- convoquées et présidées par Tchad-Nature ; dans le cas où cette entité ne serait pas créée et/ou fonctionnelle, les réunions du comité de pilotage seront convoquées et présidées par le Ministère de l'environnement ou tout autre instance convenue ;
- avec les représentants de l'UE, du Ministère signataire de la convention de financement, et des organisations signataires des contrats de mise en œuvre, ainsi que des représentants des Ministères techniques et des Organisations des producteurs et ou de la société civile ;
- au moins 2 sessions par an (si besoin à distance) pour examiner et approuver des rapports semestriels techniques et financiers intermédiaires.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action et peut signer ou s'engager dans des déclarations conjointes, dans le but de renforcer la visibilité de l'Union et sa contribution à la présente action et d'assurer une coordination efficace.

## 5 MESURE DES PERFORMANCES

### 5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport fournit un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et réalisations directes) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données :

- Les organisations de mise en œuvre de chaque produit ou résultat (cf. section 4.4) conçoivent et respectent chacune un cadre logique pour leur intervention, qui doit être cohérent avec les cadres logiques de la Phase 1 de NaturA-Tchad, de la présente Phase 2 (cf. section 3.6) et enfin, de l'initiative NaturAfrica.
- Ces cadres logiques doivent inclure des indicateurs aux différents niveaux de résultats, qui soient également cohérents avec les indicateurs des Phases 1 et 2, et de l'initiative NaturAfrica.
- La mesure initiale de ces indicateurs, puis la mesure annuelle, sont de la responsabilité de chaque maître d'œuvre. Chaque maître d'œuvre est vivement encouragé à se concerter voire à s'associer aux autres maîtres d'œuvre de NaturA-Tchad, voire de NaturAfrica, de sorte que par actualisations régulières et convergentes de ces mesures, un suivi de l'ensemble des actions inspirées de l'approche stratégique NaturAfrica soit progressivement possible à l'échelle sous-régionale et si possible au-delà.
- Les indicateurs GEF sont privilégiés, ainsi que dans la mesure du possible, les indicateurs ODD de l'Agenda 2030 et les indicateurs du plan d'action sur l'égalité des sexes (GAP III, 2021-2025). Chaque fois que possible, les indicateurs sont ventilés par sexe ainsi que par âge et situation de handicap. Tout suivi et évaluation analysera la manière dont l'action tient compte de l'égalité des genres et d'une approche basée sur les droits humains.
- En parallèle au suivi de la mise en œuvre de l'action proprement dite, les maîtres d'œuvre contribuent à l'établissement et à la pérennisation des dispositifs de suivi et d'évaluation nationaux Tchadiens, sous-régionaux tels que ceux de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), voire aux dispositifs globaux (par exemple en partenariat avec le Centre Commun de Recherche de la Commission, CCR).

### 5.2 Évaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, une/des évaluation (s), pourront être effectuée(s) pour la présente action, ou une de ses composantes.

Une évaluation à mi parcours sera réalisée à des fins de résolution des problèmes et d'apprentissage, en particulier à ce qui concerne les avancements relatifs à la gouvernance centrale et locale ainsi que l'articulation entre les trois objectifs spécifiques de l'action. De même, un ou plusieurs marchés d'audit technique notamment des ouvrages, pourront également être conclus en fonction des besoins.

Une évaluation finale sera aussi réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier des leçons des innovations relatives à la gestion des aires de protection (parcs, réserves), à la gestion des aires de conservation (AMCEZ), aux expérimentations

en économie verte et aux dispositifs de gouvernance territoriaux et nationaux. Ces leçons apprises de la phase-2 de NaturA-Tchad seront comparées avec les enseignements de la phase-1 de NaturA-Tchad, ainsi qu'avec les enseignements des autres programmes de l'UE inspirés de l'approche NaturAfrica que ce soit au niveau infranational (par ex. au Nord-Cameroun et au Nord-RCA), national ou régional (par ex. NaturAfrica-Transhumance, BC-Chari ou PAIRIAC).

Toutes les évaluations analyseront la manière dont l'action prend en considération une approche basée sur les droits humains ainsi que la manière dont elle participe à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. L'expertise sur les droits humains et l'égalité de genre sera assurée par les équipes d'évaluation. La mise en œuvre des cinq principes de travail de l'approche basée sur les droits humains sera évaluée : appliquer tous les droits humains, pour toutes et tous ; participation significative et inclusive, et accès au processus décisionnel ; non-discrimination et égalité ; obligation de redevabilité et état de droit pour toutes et tous ; transparence et accès à des informations.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 2 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collabore de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation peuvent être communiqués aux partenaires et aux autres principales parties prenantes, en application des bonnes pratiques en matière de communication des évaluations. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, apportent les adaptations nécessaires.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation peuvent être conclus.

### 5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

## 6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique sera adoptée.

Conformément au document [«Communiquer et accroître la visibilité de l'UE –Orientations relatives aux actions extérieures»](#), publié en 2022, la communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'Union, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'Union et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'Union.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces ressources seront prévues dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

## Annexe 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une intervention primaire (projet/programme) est un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. La détermination du niveau de l'intervention primaire permettra :

d'articuler les actions ou les contrats en fonction d'une chaîne des résultats attendus et de leur permettre ainsi d'assurer un suivi et un compte rendu efficaces des performances;

de différencier ces actions ou contrats de ceux qui ne produisent pas de résultats en matière de développement directement mesurables, définis comme des entités de soutien (c'est-à-dire des audits, des évaluations);

de disposer d'une cartographie complète et exhaustive de toutes les actions et de tous les contrats porteurs de résultats.

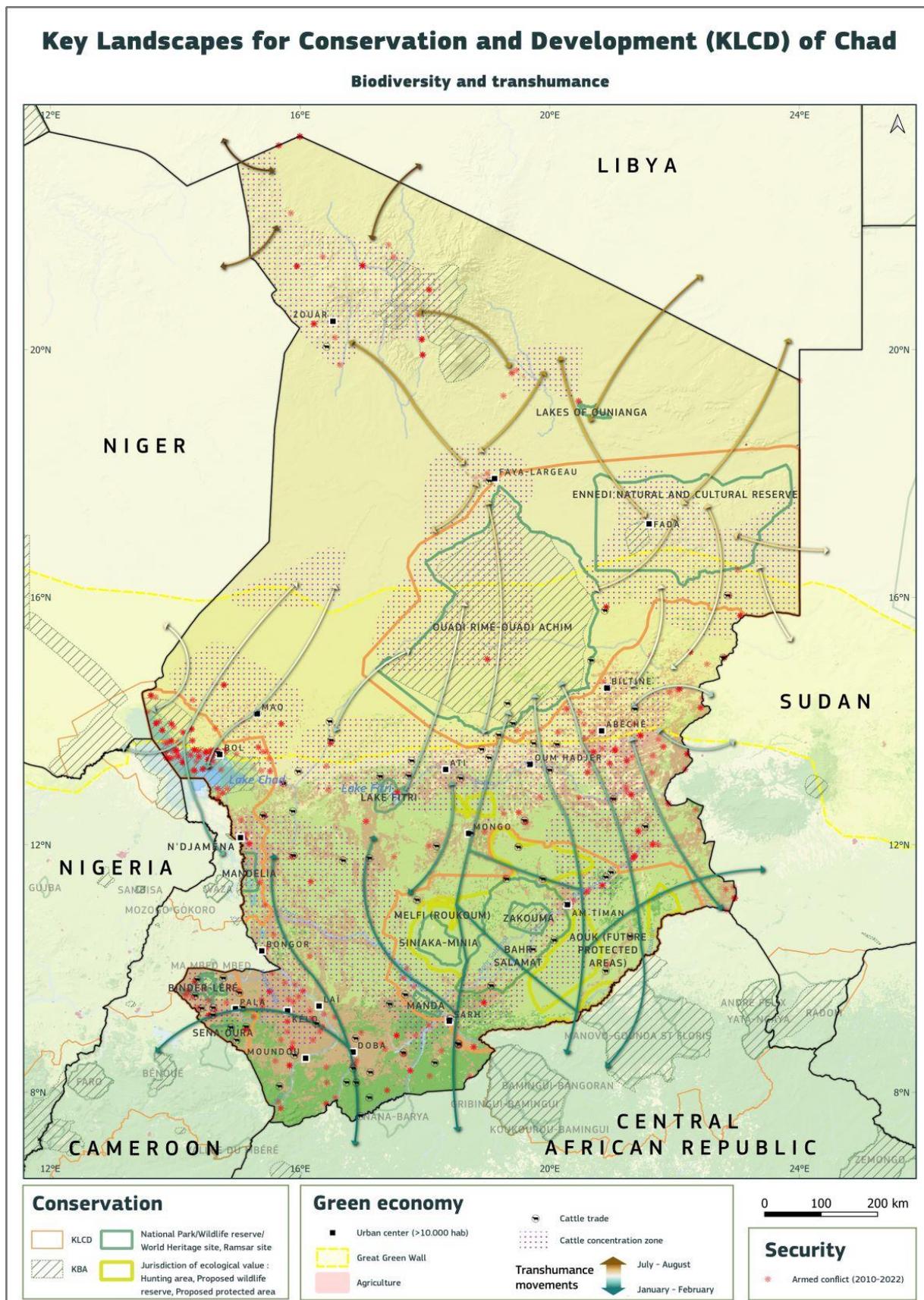
Les interventions primaires sont indiquées lors de la conception de chaque action par le service responsable (délégation ou unité opérationnelle du siège).

Le niveau de l'intervention primaire choisi peut être modifié (directement dans OPSYS) et la modification ne constitue pas une modification du document d'action.

Le niveau d'intervention pour la présente action est indiqué comme (cochez l'une des quatre options suivantes);

|   |                      |  |
|---|----------------------|--|
| <b>Niveau Action (appui budgétaire, financement mixte)</b>  |                      |  |
| <input type="checkbox"/>  | Action individuelle  | Action présente: tous les contrats pour cette action         |
| <b>Niveau Groupe d'actions (cas complémentaires, différentes phases d'un même programme)</b>  |                      |  |
| <input type="checkbox"/>  | Groupe d'actions     | Références des actions (CRIS#/OPSYS#):                       |
| <b>Niveau Contrat</b>   |                      |  |
| <input checked="" type="checkbox"/>   | Contrat individuel 1 | Paysages GEFZ, RNCE et Aouk (indicativement un seul contrat) |
| <input checked="" type="checkbox"/>   | Contrat individuel 2 | Paysage RFOROA   |
| <input checked="" type="checkbox"/>   | Contrat individuel 3 | Paysage PNM  |
| <input checked="" type="checkbox"/>   | Contrat individuel 4 | Macro-paysage « GEFZ-Aouk-Manda »                            |
| <input checked="" type="checkbox"/>   | Contrat individuel 5 | Niveau national  |
|   | (...)                |  |
| <b>Niveau Groupe de contrats (série de devis-programmes, cas où une action comprend par exemple quatre contrats et où deux d'entre eux, un contrat d'assistance technique et une convention de contribution, visent les mêmes objectifs et se complètent)</b> |                      |  |
| <input type="checkbox"/>  | Groupe de contrats 1 |  |

# Annexe 2 Carte des Paysages clé de conservation et de développement au Tchad



# Annexe 3 Carte indicative du macro-paysage « GEFZ-Aouk-Manda »

